



Conseil économique et social régional

La crise : quelles mutations pour l'économie en Rhône-Alpes ?

23 Mars 2010

La crise : quelles mutations pour l'économie en Rhône-Alpes ?

Rapporteur

M. Gérard MANCRET

Président de la commission n°1 « Economie et emploi»

Contribution n°2010-04

23 mars 2010



Le CESR en quelques mots...

Le CESR concourt à l'administration de la région aux côtés du Conseil régional et de son Président.

Il s'agit d'une assemblée consultative qui émet des **avis** (saisines) et **contributions** (autosaisines). Elle est représentative de la vie économique et sociale de la région.

Expression de la société civile dans toute sa diversité, les propositions du CESR éclairent les choix des décideurs régionaux.

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESR Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à la lettre@rhonealpes.fr
OU
retrouvez les informations sur
le site Internet de la Région Rhône-Alpes : www.rhonealpes.fr

Cette contribution a été adoptée à l'unanimité
par le Conseil économique et social régional Rhône-Alpes
lors de son Assemblée plénière du 23 mars 2010

Sommaire

	Pages
Préambule : présentation du périmètre	5
1. L'environnement de la crise	8
1.1. Mondial	8
1.2. Européen	10
1.3. National	11
2. L'impact sociétal	11
2.1. Les salariés	12
2.2. Le dialogue social	13
2.3. Les consommateurs	14
2.4. Les entreprises	17
3. Spécificités économiques rhônalpines	19
3.1. Le Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) et les dispositifs d'intervention	20
3.2. Un zoom sur les activités régionales	23
3.3. Filières et territoires	23
3.4. Les pôles de compétitivité	27
3.5. Les leviers stratégiques à mobiliser	27
4. Pistes et propositions	28
4.1. Questionnements	28
4.2. Propositions	29
Conclusion	39
Annexes	I
Déclarations des groupes	

Préambule : présentation du périmètre

La crise financière, la crise économique et la crise sociale touchent l'ensemble du monde, à des degrés divers, pays développés comme pays émergents. Au-delà d'une analyse des causes et des aspects macro-économiques (ce qui pourrait mener à une approche davantage environnementale apparemment bénéfique succédant à un désastre financier et économique), il s'agit d'en mesurer les effets et de proposer des pistes d'actions régionales pour le moment où des signes de reprise se manifesteront.

S'il ne s'agit pas de développer longuement les origines de la désintégration¹ du système financier mondial, ni d'en commenter les effets directs et induits, il serait cependant inopportun de négliger cette approche, tant les systèmes, les pays, les économies sont interconnectés. Une crise financière telle que celle-ci a inévitablement des répercussions sociales et sociétales graves. Elle est cependant, malgré les dégâts humains immédiats, porteuse d'opportunités si l'on sait s'en saisir, afin d'apporter des solutions pour pallier à la croissance des inégalités dans les pays industrialisés comme dans les pays émergents.

Certains économistes n'hésitent pas à contester le mot « crise », considérant que la situation actuelle correspond à la dernière phase, au dernier acte, d'un cataclysme planétaire, comme le dénouement final d'une pièce préparée par les actes précédents. Au-delà du « *comment a-t-on pu en arriver là ?* », il nous faut poser la question suivante, une fois la 'crise' passée et en attendant la suivante, reprendrons-nous collectivement les 'bonnes' habitudes qui ont abouti à cette situation ou en tirons-nous dès maintenant les leçons ? En effet, au troisième trimestre 2008, nous sommes passés à côté de la catastrophe intégrale, celle qui pouvait ruiner les progrès de toutes natures qui ont été accomplis depuis des décades.

On peut légitimement se poser la question : la crise constitue-t-elle un accident de parcours ou, l'évolution de la société, le système libéral sans alternative viable, ne sont-ils pas porteurs d'un changement de cap inévitable ?

Toutefois, la tâche assignée est de tenter de répondre aux questions relatives aux mutations que cette crise suscite en Rhône-Alpes car cette région est la seconde de France en terme de puissance économique, elle est très hétérogène et sa capacité à intégrer ces mutations conditionnera son positionnement dans l'après crise. L'examen du contexte extérieur constituera la première partie, la deuxième sera consacrée à l'impact sociétal de la crise sur les différents agents économiques, la troisième partie présentera les spécificités rhônalpines et la dernière détaillera les pistes et propositions identifiées par le CESR.

Nous nous attacherons uniquement à évaluer les conditions de sortie d'après-crise, dans une perspective constructive et ceci dans le cadre du territoire rhônalpin. Notre avis se veut à la fois ambitieux et utile dans le cadre de la mission du CESR.

¹ Le texte page suivante reprend la présentation du professeur J.P. Allegret sur les causes de la crise devant la commission 1 du 4 mai 2009.

Le 4 mai 2009, le Professeur J.P. Allegret, professeur des Universités et directeur du Département Ingénierie Economique et Financière de Lyon 2, faisait un exposé à la commission 1 du CESR sur les causes de la crise financière que nous vivons.

Il nous est apparu utile de le développer ici pour la compréhension des mécanismes qui ont conduit à cette situation qui compte parmi les plus grands séismes économiques de l'humanité par son ampleur.

1- Un environnement favorable à l'élévation du risque dans le cadre d'une croissance soutenue sans inflation (une augmentation du PIB des pays développés presque continue depuis 2001, avec une inflation mondiale en chute depuis 2000) caractérisé par :

- Une faible incertitude et une montée vertigineuse du prix des actifs (bourses et immobilier) soit 2,5 fois pour les prix de l'immobilier depuis 1996 en France, ceci favorisant l'endettement des ménages qui, quoique plus sage en France qu'aux Etats-Unis, passe de 40% du revenu disponible brut en 1980 à 60% en 2007. Cela dans un contexte de rigueur salariale, où la part des salaires dans la valeur ajoutée est passée de 62,5% en 1975 à 59,5% en 2004.*
- Des politiques monétaires qui sont expansionnistes (les crédits au secteur privé grimpent vertigineusement). Ceci s'explique par des politiques monétaires actives dans les pays développés et par des déséquilibres mondiaux, les excédents apparaissant dans les pays émergents et en développement.*

Ainsi une profonde divergence se creuse entre les Etats-Unis et la Chine (+10 à -5), ce qui conduit à une croissance très forte des réserves de change dans les pays émergents et en développement (78% des réserves mondiales contre 56% en 1998. A elle seule, la Chine détient 25% des réserves mondiales contre 9% 10 ans plus tôt).

Ceci est un facteur de la croissance de la masse monétaire mondiale qui conduit à la baisse du prix du risque sur les marchés. Pour une recherche de rendements élevés, les investisseurs augmentent la prise de risque.

2- *La crise financière a provoqué une crise immobilière :*

- *Le prix de l'immobilier connaît une chute de près de 20% aux Etats-Unis et au Royaume Uni, et était resté stable en France jusqu'à mi 2008. Le stock de maisons invendues est passé de 50000 fin 2007 à 110000 à mi 2008.*
- *Le taux de défaut des ménages sur les crédits hypothécaires a progressé massivement et conduit à un effondrement du marché de la titrisation et un impact sur le système bancaire avec un retour dans les bilans de crédits impossibles à titriser et des pertes en capital.*

Cette situation implique des besoins importants de liquidités, et à long terme la nécessité de faire face aux exigences de fonds propres réglementaires. Ceci conduit à un accroissement du coût de la ressource pour les banques dans un contexte de suspicion interbancaire.

3- *L'inversion des enchaînements : de la crise financière à la crise économique qui se traduit par :*

- *La réduction de l'appétit pour le risque.*
- *Des pertes bancaires accrues : le FMI a estimé à 4000 Mds\$ le montant total des pertes.*
- *Une contraction massive du crédit aux ménages et aux entreprises.*
- *Une baisse du cours des actions et du prix de l'immobilier produisant des effets négatifs sur la richesse des ménages ce qui les incite à moins consommer.*
- *Une contraction du commerce mondial de 5 à 6%.*
- *Des coûts de financement de plus en plus élevés dans un contexte de dégradation marquée des notes.*

4- *Les perspectives posent la question :*

- *Des ressorts financiers et des effets liés à la mise en place du G20 soit « quel système monétaire international ? »*
- *De la répartition des revenus et des mutations économiques liés aux conséquences de la crise rencontrée soit : « comment favoriser les activités créatrices d'emplois et génératrices de revenus importants ? »*

1. L'environnement de la crise

La situation économique en région Rhône-Alpes est conditionnée par le contexte extérieur tant mondial qu'européen et national.

1.1. Mondial

Si l'environnement économique mondial a été positif jusqu'à mi 2007, il s'est dégradé depuis lors jusqu'à aboutir à la chute brutale intervenue au second semestre 2008. En 18 mois, l'indicateur dédié à la conjoncture mondiale est passé de +40 à -30. Si les Etats-Unis et l'Europe sont les zones les plus touchées, l'indicateur asiatique est passé de +50 à -20 en un an.

L'impact de cette crise est variable selon les régions et les types d'activités. Les conséquences sociales, économiques et sociétales de cette situation ne sont pas monolithiques mais pluricausales.

N.B : La volatilité des éléments d'appréciation de l'ampleur de la crise présentés ci-dessous oblige à leur révision permanente.

Dans une étude publiée le 4 mars 2009 dans le quotidien Le Monde, les prévisionnistes de la société d'assurance crédit Euler Hermes SFAC prévoyaient deux scénarios à l'échelle mondiale pour 2009 et 2010 :

- le premier prévoyait un recul de 1,3% du PIB mondial en 2009, puis +1,6% en 2010.
- le second prévoyait un recul de 1,9% du PIB mondial en 2009 et +0,4% en 2010.

La reprise serait ainsi lente et fragile en 2010. Par ailleurs, en cumulé, les besoins de financement de l'OCDE en 2009 dépasseraient 2300 Mds\$ (450 Mds\$ en 2005). L'emploi devrait régresser de 0,4% à 0,6% en 2009 et se stabiliser en 2010. Selon un scénario pessimiste, l'emploi régresserait de 0,9% en 2010.

En octobre 2009, le Fonds Monétaire international (FMI) tablait toujours sur un produit intérieur brut en recul (-1,1%) pour 2009 soit la pire année pour la croissance mondiale depuis la seconde guerre mondiale. Par contre, relevant ses prévisions pour 2010, il prévoyait une croissance mondiale de 3,1% contre 2,5% en juillet. Toutefois, cette croissance serait plus faible dans les pays développés (1,3%) et bien inférieure dans la zone euro (0,3%).

En termes d'emploi, le FMI prévoyait un pic du chômage à plus de 10% de la population active en 2010. En septembre 2009, le chômage dans les pays de l'OCDE était de 8,6% contre 6,3% en septembre 2008.

En janvier 2010, le FMI constate un produit intérieur brut mondial en recul pour 2009 de 0,8% et **une baisse du commerce mondial de 12,3%** par rapport à 2008. Pour 2010, le FMI prévoit une reprise de la croissance avec une hausse de 3,9% et une hausse du commerce mondial de 5,8%.

Cependant, les prévisions diffèrent fortement selon les pays. Pour **l'ensemble des pays de l'OCDE**, la croissance a chuté de 3,4% en 2009, pour 2010, une croissance de 1,9% est annoncée. Le taux de chômage de 8,2% en 2009 devrait atteindre 9% en 2010.

Les Etats-Unis ont connu un recul de 2,5% de leur PIB en 2009 malgré une croissance forte au 4^{ème} trimestre 2009 et pour 2010, la hausse prévue est de 2,7%. La vigueur inattendue de la consommation et le début de reconstitution des stocks contribuent à un certain regain de confiance.

Toutefois, le niveau de la dette et un taux de chômage élevé, 9,2% en 2009 qui devrait atteindre 9,9% en 2010, pourraient compromettre cette croissance. Handicapés par l'indexation de fait du yuan sur le dollar à mi 2008, les américains plaident pour une réévaluation de la monnaie chinoise. Le déficit américain atteint en 2009, 10% du PIB.

Japon, Chine, Corée du Sud, comment sortiront-ils de la crise ? Dans le numéro de juin/juillet 2009, la revue des Conseillers du Commerce Extérieur de la France se risque à évoquer les conditions de sortie de crise de ces « tigres » asiatiques.

Le Japon qui a fait depuis longtemps le choix des technologies de pointe (pays au monde déposant le plus de brevets, qui dépense 3,6% de son PIB en R&D contre 2,6% aux Etats-Unis, soit 20% du budget mondial de R&D), a engagé un plan de relance massif (12% du PIB). Le Japon se met en position de rebondir grâce à une épargne forte (15000 Mds\$). Si les prévisions pour 2009 étaient pessimistes, et après un premier trimestre catastrophique (-8,4% par rapport au même trimestre de l'année précédente) les résultats du troisième trimestre 2009 (+1,2% et 4,8% en rythme annualisé) ont déjoué tous les pronostics. Il s'agit du meilleur résultat pour le pays depuis le premier trimestre 2007. Ce résultat est tiré par les exportations. Il s'est confirmé au quatrième trimestre avec une hausse de 1,1% par rapport au trimestre précédent. Toutefois, la production a tout de même baissé de 5,3% en 2009, pourtant le Japon reste de justesse la seconde économie mondiale. Pour 2010, le FMI prévoit une croissance de 1,7%. Le taux de chômage de 5,2% en 2009 devrait atteindre 5,6% en 2010.

La Chine, encore la 3^{ème} économie mondiale, veut moderniser son appareil productif en privilégiant l'investissement. Si les exportations ont fortement diminué, elles ne représentent que 2,5% sur une croissance de 13% en 2007. L'investissement est dopé par un plan de relance de 451 Mds€. Cependant, ce plan de relance fait la part belle aux infrastructures, laissant de côté santé et environnement. Pour 2009, la croissance est de 8,7%. Pour 2010, le FMI prévoit une croissance de 10%.

La Corée du Sud : ses exportations dans le domaine de l'automobile, de la construction navale et de l'électronique représentent 40% de son PIB et les deux tiers de sa croissance, ce qui fait que ce pays est le plus affecté du G20 ; cependant une sortie de crise est évoquée après un point bas en octobre 2008. Le secteur électronique, notamment, a vu une reprise de la production début 2009 tirée par la demande chinoise. Par ailleurs, on constate une reprise dans le BTP et le niveau des stocks a cessé de progresser depuis janvier 2009. La croissance 2009 a atteint 0,1% et les prévisions sont de +4,4%. Le taux de chômage de 3,8% en 2009 devrait baisser à 3,6% en 2010. Les gagnants seront les grandes entreprises, les exportateurs et les entreprises ayant misé sur la recherche.

Par ailleurs, le taux de croissance de **l'Inde** qui était de 7,3% en 2008, a chuté à 5,6% en 2009, il est tombé à 5,6% en 2009, mais les prévisions pour 2010 le situent à 7,7%. L'Inde a échappé à une grave récession et a relativement bien supporté la récession mondiale, compte tenu du caractère moins industriel de son économie, d'un important plan de relance visant à doper la demande intérieure et de sa moindre dépendance à l'égard des exportations.

Le Brésil, dont la croissance était de 5,1% en 2008, a connu une baisse de 0,4% en 2009 (bien inférieure toutefois au -2,5% enregistré pour l'Amérique latine) compte tenu d'une nette amélioration au second semestre. Celle-ci est due à une résistance de la consommation privée et à une reprise de la production industrielle. Cette tendance devrait se poursuivre en 2010 avec une hausse de 4,7 % selon les prévisions.

La Russie, comme l'ensemble de la Communauté des Etats indépendants, a connu une très forte récession en 2009 de -9%, les prévisions pour 2010 annonce une croissance positive de 3,6%.

1.2. Européen

L'Europe a globalement sous-estimé au départ les crises financières et économiques qui ont secoué les Etats-Unis. Les européens, lors du G20 d'avril 2009, ont pris des initiatives significatives en créant le Financial Stability Board, en renforçant les moyens financiers mis à disposition du FMI et des banques multilatérales. La banque européenne d'investissement a augmenté ses décaissements de près de 25%. Cependant, les pays européens n'ont pas coordonné pas leurs actions.

L'Espagne et l'Islande ont vu leurs systèmes financiers s'effondrer, mais il faut aussi noter les très mauvaises prévisions de croissance des pays baltes.

Riga a demandé l'aide du FMI, suivie par Tallinn et Vilnius. Ainsi, les pays baltes, l'Espagne et l'Islande sont les pays européens les plus touchés. 7 pays européens sont entrés en récession en 2008.

Cependant, la France a mieux résisté que certains de ses voisins européens.

En 2009, le PIB s'est contracté de 4% dans la zone euro (contre 3,5% dans l'OCDE) et les perspectives pour 2010 sont une croissance faible de + 0,9% (contre 1,9% dans l'OCDE). En 2009, le recul du PIB a varié de 5% pour l'Allemagne à 2,2% pour la France. Fin 2009, le chômage a atteint 10% dans la zone euro (8,2% dans l'OCDE) contre 7,7% en septembre 2008, alors que l'Espagne détient le pire record, soit 19,5% en décembre 2009 et une évolution de +6,9 points de ce taux sur un an. Les Pays-Bas, avec un taux de 4% et une évolution de +0,9% sur un an, est le pays européen qui résiste le mieux sur ce point.

La plupart des pays européens sont confrontés à des déficits importants alors que le pacte de stabilité européen fixe en principe la limite annuelle du déficit à 3% du PIB et la limite de la dette publique à 60 % du PIB.

Ainsi l'Irlande avec un déficit de 12,5% et une dette de 65,8% de son PIB, l'Espagne avec un déficit de 11,2% mais une dette de 54,3%, le Portugal avec un déficit de 8% et une dette de 84,6%, la France avec 7,9% de déficit et une dette de 76,1% sont dans des situations préoccupantes. Tout comme l'Italie qui, si son déficit atteint 5,3%, possède une dette représentant près de 115% de son PIB. L'Allemagne, avec un déficit de 3,4% et une dette de 73,1% du PIB, est le meilleur élève mais sans respecter pour autant les critères du pacte de stabilité.

Début 2010, c'est la situation de la Grèce qui a mobilisé l'attention des européens, avec un déficit de 12,7% et une dette de 112% du PIB, la Grèce a vu sa notation fortement dégradée, et a subi de plein fouet la spéculation, ce qui a entraîné une détérioration de l'euro sur les marchés. L'Union européenne a réagi en soutenant la Grèce et en lui demandant des efforts de réduction des dépenses publiques. Mais c'est le risque de contagion qui pèse sur d'autres pays comme l'Espagne, le Portugal, voire l'Italie, qui inquiète l'Europe et menace la stabilité de sa monnaie.

L'inflation a augmenté de 0,9% dans la zone euro en 2009 et de 1,4% dans l'Union européenne. Cette augmentation a été moins forte qu'en 2008 : 1,6% pour la zone euro et 2,2% dans l'union européenne.

En ce qui concerne les exportations, l'Allemagne est particulièrement touchée avec l'industrie automobile qui représente 40% des exportations nationales (25% pour la France).

Les montants des plans de relance sont les suivants : Allemagne 81 Mds€ (3,1% du PIB), Espagne 29 Mds€ (2,52% du PIB), Italie 33,8 Mds€ (2,06% du PIB), France 26 Mds€ (1,28% du PIB) et Royaume Uni 21,5 Mds€ (1,13% du PIB).

Les pays comportant une dimension industrielle, bien que touchés de plein fouet par la crise, ont montré une certaine capacité de résistance. D'autres pays, qui ont davantage misé sur le tertiaire et les services financiers telle la Grande-Bretagne, semblent être confrontés à des difficultés plus importantes lorsque l'on observe l'ensemble des indicateurs.

1.3. National

Selon Atlas Eco du Nouvel Observateur paru en novembre 2009, le PNB global en Milliards de dollars positionne la France en 5^{ème} position et par habitant à la 26^{ème} place. Cependant, la France étant un pays fortement exportateur est affectée par un ralentissement des activités en Asie, en Europe orientale et aux Etats-Unis. Les perspectives économiques publiées en avril 2008 par le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, soulignaient déjà le ralentissement de l'économie américaine initiée mi 2006. Le retournement du secteur immobilier était déjà effectif depuis l'été 2007 alors que la croissance de la consommation des ménages avait déjà ralenti, passant de +3,8% à fin 2006 à +2,3% fin 2007. En 2009, le nombre de transactions a baissé en France de 20% alors que le logement représente plus de 10% de l'économie du pays. Toujours en France, on évoque une chute des prix de l'ordre de 10% en 2009. On constatait une consommation soutenue des ménages alors que le taux de chômage avait chuté à 7,4% en 2008 le plus faible depuis 25 ans.

En 2009, malgré une récession marquée, la France résiste mieux que ses voisins européens. En effet, le recul du PIB de 2,2% selon le FMI (2,3% selon l'INSEE) est le plus faible de la zone euro.

Pour autant, la dégradation sur le marché de l'emploi a été forte en 2009 avec des destructions massives d'emploi : 374 000 emplois, un taux de chômage qui a atteint les 10% de la population active en décembre 2009 selon le taux de chômage harmonisé de l'OCDE (9,1% au troisième trimestre 2009 selon l'INSEE) et une augmentation de 1,5 point par rapport à l'année précédente. Cette situation est appelée à durer, notre système social permettant de décaler dans le temps les effets des licenciements, dont un nombre important a eu lieu au printemps.

Pour 2010, les prévisions du FMI annoncent une croissance de l'ordre de 1,4%.

2. L'impact sociétal

Les changements de comportements des citoyens sont largement constatés : effets cumulés de la crise, de la crainte du lendemain (crise financière), dans un contexte de sensibilisation à l'environnement et aux risques climatiques. Le maître mot est la crainte et la défiance vis-à-vis des institutions autrefois considérées comme intouchables : banques, institutions financières, grandes entreprises notamment.

La mondialisation devient synonyme de gigantisme pour un individu rendu méfiant par une recherche de profit des grandes entreprises, ou perçu comme tel, au détriment de la qualité. Elle provoque un regain d'intérêt pour les territoires.

L'augmentation du chômage alimente, chez les salariés, la crainte de perdre leur emploi. Cela entraîne également une augmentation de la création d'entreprises sans projet solide. De nouveaux statuts récemment mis en œuvre amplifient ce phénomène.

L'auto-entrepreneuriat aura des effets pervers en termes de concurrence, de durabilité et de fiabilité technique. Il faut distinguer l'auto-entrepreneuriat de la création d'entreprise accompagnée en termes de professionnalisation. Une étude permettrait de comprendre l'intérêt trouvée à cette formule afin d'en définir des lignes de conduite pour la suite.

Par ailleurs, la crise peut être un atout pour les PME à vocation commerciale en contact avec le consommateur et sachant développer le conseil dans un contexte de proximité. Au-delà des problèmes conjoncturels liés au contexte économique, se dessinent des éléments structurels comme la nécessité d'un lien renforcé entre la production industrielle et la demande. Le consommateur européen devient plus responsable en termes de développement durable et s'intéresse aux circuits courts.

La France a pris la décision de privilégier l'investissement plutôt que la consommation contrairement à d'autres pays européens. En effet, le gouvernement considère qu'encourager la consommation en redonnant du pouvoir d'achat aboutirait d'une part, dans un contexte de crise, à favoriser l'épargne pour la majorité des classes sociales, et d'autre part à favoriser les importations compte tenu de leurs importances structurelles particulièrement pour ce qui concerne les biens de consommation.

Le problème réside dans les résistances aux changements dans une situation d'impuissance des salariés qui subissent les effets de la crise sans qu'ils ne puissent peser sur les décisions. De fait, la crise est révélatrice de multiples contradictions et c'est dans leurs découplages que l'on peut espérer des évolutions comportementales individuelles et collectives. La crise a été en particulier révélatrice de la fracture entre l'économie réelle, productrice de richesses tangibles, et la sphère financière, dont les dérives se sont brutalement et massivement manifestées.

Le déséquilibre entre les capacités de l'offre et la demande se manifeste durablement, des variations du pouvoir d'achat risquent d'entraîner une augmentation de l'endettement.

Par ailleurs, la gestion des économies s'effectue essentiellement à court terme, ignorant de plus en plus les, moyen et long termes dont la visibilité s'avère problématique. Et cela d'autant plus que l'éloignement des centres de décision, dans un champ économique mondialisé, a pour conséquence de placer les régulations à des niveaux éloignés. Et pourtant, les responsabilités se situent dans les entreprises, que ce soit pour investir, innover, développer de nouvelles activités avec les formations qui les accompagnent afin de valoriser le travail des salariés et le reconnaître.

C'est dans cette perspective que les pouvoirs publics ont en charge les critères d'attribution des aides afin de prendre en compte leur caractère efficient. Par ailleurs, une nouvelle croissance implique une nouvelle régulation.

2.1. Les salariés

L'effondrement brutal de l'emploi en France peut être résumé en quelques chiffres : le taux de chômage avait atteint 6,2% en Rhône-Alpes (7,1 % en France) au 1^{er} trimestre 2008, taux le plus bas depuis le 4^{ème} trimestre 1983. Au quatrième trimestre 2008, le taux de chômage était de 7% en Rhône-Alpes (7,8% au plan national)). Cependant, ce taux atteint 8,1 % au troisième trimestre 2009 dans la région contre 9,1 % au plan national. En décembre 2009, selon la DIRECCTE, la demande d'emploi régionale a ainsi progressé sur un an de 21,6% en Rhône-Alpes contre 18,2% au niveau national.

Pour 2009, la Banque de France constate que le nombre d'entreprises défaillantes a augmenté de 27 % au plan régional contre 13% au plan national. Ces défaillances sont en progression de 43% dans l'industrie, 37% dans la construction et 21% dans les services. Comme l'atteste les travaux du CESR à travers l'indicateur avancé du CESR, Preveco, la région est entrée en récession plus tôt et de manière plus intense qu'au niveau national.

Au-delà de ces chiffres alarmants, et alors que les conséquences économiques de la crise ne se sont pas encore toutes manifestées, il est nécessaire de considérer, au-delà du désastre humain, les conséquences des pertes de savoir-faire alors que les investissements dans les formations ont été largement accélérés dans les années passées.

Les pertes des bénéficiaires de ces formations pour notre avenir économique ne sont ni identifiables ni quantifiables à ce jour. Comment faire redémarrer l'économie si les qualifications deviennent inopérantes et sans objet ?

Certaines initiatives sont ainsi prises (4^{ème} rendez-vous de l'innovation sociale des 15 et 16 juin 2009 – B. Gazier). Celui-ci souligne, contrairement à bien des idées reçues, que l'on ne se dirige pas vers un « flexisaliariat » nomade et hyper mobile, les salariés passant en moyenne 11 ans dans la même entreprise.

L'équation difficile : baisse d'activité + perte de savoir-faire + sureffectif = désastre humain et financier a incité à une expérience dans la région pays de Loire comme dans certains bassins de Rhône-Alpes (Vallée de l'Arve, Bourg en Bresse, Oyonnax): il s'agit de profiter de la sous-activité pour améliorer les savoir-faire, en impliquant les acteurs économiques locaux **dans le cadre d'une approche territoriale**. La double problématique étant de préserver l'avenir immédiat des salariés et des sous-traitants.

Il faut rappeler que le budget régional dédié à la formation professionnelle représentait, en 2008, 29% du budget de la Région hors dette, c'est à dire que l'ensemble des dispositifs consacrés à la formation professionnelle pèse lourd, même s'il reste stable.

Une préservation de ces investissements, au-delà des acquis humains, est donc essentielle afin qu'ils ne soient pas annihilés du fait de cette crise espérée passagère mais dont les effets seront durables. C'est aussi une course contre la montre car chaque jour qui passe efface les effets de la formation et de l'acquisition des savoir-faire si l'activité disparaît.

Il faut rajouter que la sortie de crise évoquée actuellement (reprise des commandes dans plusieurs secteurs, stabilisation ou reprise timide de la croissance), n'aura pas d'impact immédiat sur le chômage. C'est d'ailleurs la stabilisation du chômage puis sa diminution continue qui pourront être significatives de la sortie de crise.

2.2. Le dialogue social

La crise a révélé la nécessité d'un dialogue social plus conséquent dans les entreprises et au plan territorial entre les partenaires. Les conséquences de cette crise, notamment dans sa dimension sociale, ont révélé ce besoin surtout au plus près du terrain face aux tensions. Le rapport du CESE, voté le 7 juillet 2009, évoque la territorialisation qui s'est opérée du fait de la décentralisation et de la déconcentration de l'action de l'Etat. Nous verrons plus loin que le dialogue social devra se transformer en un dialogue stratégique élargissant ainsi le champ dialectique entre partenaires sociaux afin de dépasser la sphère classique limitée.

Le dialogue social : une expression à revoir ? Le dialogue peut être défini comme un échange de propos entre deux parties, quant à la stratégie de l'entreprise, elle consiste à coordonner ses actions dans un objectif défini. Si les décisions stratégiques appartiennent à la direction de l'entreprise, en amont des choix, dans la phase des élaborations stratégiques, il apparaît souhaitable que l'ensemble des forces vives de l'entreprise apporte sa contribution et ceci dans la mesure où des points de divergence comme de convergence peuvent être soulevés et pris en compte.

La question du dialogue stratégique devra faire l'objet ultérieur dans un délai rapide d'un débat après consultation des partenaires sociaux du CESR afin de recueillir les différents avis sur le sujet et de procéder à des préconisations.

La participation des salariés à l'élaboration des choix stratégiques leur permettra d'y adhérer et de les motiver, ceci dans l'intérêt même de l'entreprise et de ses composantes.

A contrario, l'absence d'appropriation des stratégies et l'ignorance des raisons conduisant aux choix, sont une source de démotivation donc d'inefficacité ; *(c'est une mauvaise idée que de vouloir imposer une bonne idée²).*

² Cahier du Lipsor n° 20

2.3. Les consommateurs

L'attitude des consommateurs changera-t-elle significativement lorsque la crise sera résorbée ? Les comportements ont déjà changé et les signes avant-coureurs sont visibles. Il ne faut pas s'attendre cependant à ce que les effets de fin de crise soient immédiats. Il est vraisemblable que les bouleversements se perpétueront au-delà du retournement des indicateurs économiques. Cependant, les grandes entreprises y compris les grandes enseignes de distribution, dans un contexte de crise, et parfois d'abus, accentuent leurs pressions afin de préserver leurs marges, provoquant ainsi une défiance de leurs salariés et une image dégradée vue par les consommateurs.

L'augmentation des prix des carburants, comme celle des logements, a déjà eu des effets en 2008. L'extension des dépenses contraintes renforce les peurs de déclassement. Les dépenses contraintes³ sont passées de 21% dans les années 80 à 32% dans les années 2000. Cependant, les besoins basiques existent et existeront, mais les modalités de consommations ont subi et subiront encore de profondes mutations.

Le consommateur commence à faire davantage confiance aux productions de son environnement qu'aux produits importés notamment alimentaires (impact des graves conséquences de certaines productions de mauvaise qualité notamment chinoises). Les marchés, les ventes directes des producteurs sont davantage recherchés à la fois pour des questions de prix mais aussi de confiance et de sécurité sanitaire. D'où la nécessité de développer des labels adaptés rappelant les origines des produits et suscitant une fiabilité dans un contexte de méfiance du consommateur.

Dans le rapport du Centre d'Analyse stratégique « sortie de crise : vers l'émergence de nouveaux modèles de croissance », la mutation de la consommation et les difficultés de pouvoir d'achat se caractérisent par :

- l'émergence graduelle de nouveaux comportements éco-responsables dont la diffusion est tributaire du pouvoir d'achat,
- ces nouveaux comportements s'inscrivent dans une tendance longue de segmentation des marchés, et d'une différenciation/personnalisation des biens et des prestations,
- lors de précédentes crises, la consommation des ménages est restée un moteur de croissance et s'est toujours affirmée comme un vecteur de construction identitaire, surtout pour les jeunes générations,
- le signal prix restera le déterminant de la consommation.

Un consommateur plus conscient serait plus sélectif et plus exigeant. Plus sensible à la qualité et à l'environnement, le consommateur privilégierait les produits locaux et de saison, se déplacerait et achèterait d'une façon moins fondée sur l'apparence que sur l'utilité. Les loisirs seraient également préservés, mais dans un cadre budgétaire déterminé. Il est probable que les achats d'impulsion seront freinés, le consommateur devenant de plus en plus lucide, raisonnable et méfiant, étant donné les énormes distorsions des prix des produits et services avec l'irruption massive d'internet dans les foyers.

³ Le Conseil national de l'information statistique parle de « dépenses à engagement contractuel », sommes dépensées en début de mois, avant tout arbitrage en matière de dépenses courantes. Il s'agit essentiellement des dépenses consacrées au logement (loyers et diverses charges liées au logement), les services de téléphonie ainsi que les diverses assurances et les services financiers.

Il faut considérer l'importance de la médiatisation qui, en temps réel, fait connaître dans les foyers les effets dangereux, voire mortels de produits défectueux, ceci aggravant la méfiance du consommateur envers les produits importés et le rapprochera de son environnement familial. Quant au consommateur, il a mûri et changé et une prise de conscience individuelle et collective s'est faite jour, du fait de l'émergence de nouvelles idées largement diffusées et fondées sur un développement durable, soit que laisserons-nous aux futures générations ? L'environnement, des changements de comportements en termes de consommation donc de production, les préoccupations d'équité planétaire et de répartition des ressources sont désormais au cœur des comportements.

Le consommateur aura sans doute pris conscience de la confusion de l'offre, des écarts et des opportunités. La diversité des formes de distribution aura au moins eu le mérite de développer son raisonnement, son esprit critique, d'affûter ses choix, après que les distributeurs aient misé parfois sur sa naïveté ou sa crédulité. Le marché ouvert, la distribution de proximité, sont déjà remis au goût du jour avec les produits locaux et le lien social qu'il implique. Cependant, certaines attitudes abusives peuvent avoir des effets négatifs sur des consommateurs de plus en plus avertis et les faire revenir vers la grande distribution qui retrouverait ainsi les bénéfices d'une image rassurante.

La **société IPSOS** a créé « IPSOS Economic Crisis Monitoring » dans le but de mesurer l'impact direct de la crise sur les attitudes déclarées des individus.

Elle propose une analyse typologique des consommateurs français : les Français inégaux face à la crise (Ipsos).

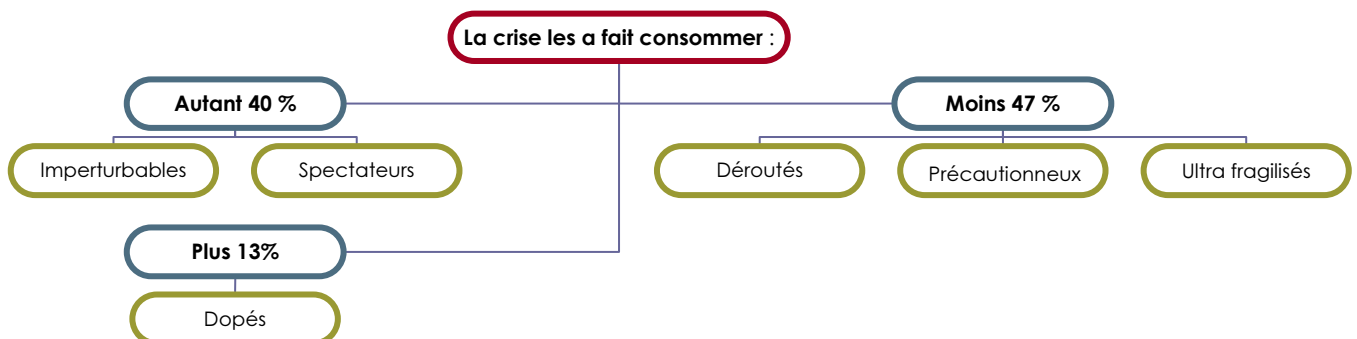
En décembre 2008 :

- 79% des Français déclarent qu'ils vont modifier leurs habitudes de consommation.
- 39% dépenseront moins, et près d'un sur trois épargne en prévision des jours difficiles.

Les tendances de 12/08 à 05/09 (à 6 mois) :

Les Français sont moins réticents à investir pour leurs projets personnels, ils sont 34% se déclarant prêts à acheter moins et, de fait, la consommation des ménages résiste selon l'INSEE, après des baisses en juillet (-1,1%) et en août (-1%), la consommation a augmenté de 2,3% en septembre 2009.

Typologie



« La crise, accélérateur du changement ? » est abordée dans la revue du Crédit Agricole Eclairages de mars 2009 où sont évoqués les nouveaux comportements alimentaires qui sont identifiés. Ces changements nombreux pourraient donc perdurer une fois la crise terminée. On peut particulièrement identifier que :

1. Les marques sont en danger...

Baisse de 4% en volume des ventes de marques de fabricants en hyper et supermarchés en 2008, alors que les marques de distributeurs (MDD), dont le prix est en moyenne 25 à 30% inférieur, ont progressé de 3%. Aujourd'hui, les MDD représentent 30% du volume des produits de grande consommation vendus en hyper et supermarchés.

L'effet de crise mis à part, les attributs traditionnels des marques de fabricants - standing, sécurité, qualité, nouveauté... - sont de moins en moins perceptibles au regard des progrès des MDD.

2. ... malgré une bonne résistance

Toutefois, il semble qu'au-delà d'une certaine part de MDD, les consommateurs s'en détournent, les marques nationales étant vécues comme une offre rassurante et innovante. En effet, les MDD ne constituent pas de véritable innovation, contrairement aux produits de marque. Cette capacité d'innovation est primordiale en période de crise pour justifier leur prix.

3. Les hyper et supermarchés sont à la peine

Fait exceptionnel, les ventes de produits de grande consommation hyper et supermarchés ont baissé en volume en 2008. Deux explications : baisse de la consommation et report de la consommation vers les commerces de proximité, les petits supermarchés et surtout le hard discount. Face à la mondialisation, la proximité rassure le consommateur.

Par ailleurs, le fonctionnement des hyper et supermarchés est interprété comme contraire aux valeurs écologiques et sociales.

L'ampleur réelle du changement reste cependant difficile à apprécier.

4. Un nouveau modèle alimentaire est-il émergent ?

La prise de conscience des problèmes de santé publique liés à la surconsommation, à l'excès de sel... nuit au succès futur des produits élaborés comme les plats cuisinés.

Par ailleurs, on constate la croissance des ventes en volume des produits issus de l'agriculture biologique soit +13% (l'ensemble des produits bio représentent 1,3% du marché total de la consommation alimentaire).

L'essor de ces produits de niche, globalement plus chers, va clairement à l'encontre de la tendance à rechercher les prix les plus bas. Le bio se développe malgré la crise, témoignage de l'évolution des mentalités des consommateurs.

Dans le journal des finances du 15 avril 2009 il est évoqué :

- Le renforcement du hard discount (création par CARREFOUR de la marque CARREFOUR DISCOUNT le 22/04/09). Objectif clair : répondre aux attentes du consommateur.
- « L'achat utile devient une tendance lourde et sociologique » Gilles Petit. Etude Ipsos avril 2009, 40% des Français souhaitent consommer mieux en n'achetant que des produits utiles et en supprimant le superflu.
- Le fait que la récession économique ne fait finalement qu'accélérer l'évolution des tendances de consommation.
- La quête de sens : « On cherche un sens à la consommation », Dominique Lévy.
- Une plus grande prise en compte des problématiques environnementales. Au quotidien, la moindre utilisation de la voiture, la percée des produits bio et la plus grande consommation de produits verts Le développement durable introduit un changement structurel.

Sur le site problematiques.fr, au 25/02/09, un article « Pourquoi la culture résiste-t-elle à la crise ? » précise, qu'en dépit d'un climat morose, les Français semblent maintenir un certain niveau de dépenses dans le secteur culturel. Pour mémoire, en 1929, les salles de cinéma n'avaient jamais été aussi remplies aux Etats-Unis... Parallèlement, une croissance de 2 à 3% de la fréquentation des musées était attendue en 2009. Mais, au-delà des expositions, c'est une véritable tendance de fond qui se vérifie jusque dans les rayons des magasins. Ainsi, le secteur des jeux a connu une croissance de +19% en un an.

2.4. Les entreprises

Les entreprises ont subi globalement les conséquences négatives de cette crise, mais à des degrés divers, les plus touchées étant celles de l'automobile et de l'immobilier. C'est évidemment tout l'environnement de ces secteurs qui a subi ces conséquences dramatiques sur l'emploi et en particulier la sous-traitance et leurs salariés. Si certains secteurs s'en sortent, notamment dans les services, des entreprises disparaissent et avec elles tout le savoir-faire souvent accumulé depuis des décennies. Les salariés licenciés, malgré tous les efforts d'indemnisation, perdent leur savoir-faire.

Lors du redémarrage économique, les donneurs d'ordres retrouveront-ils les ressources nécessaires en termes de sous-traitance de premier et de second rang ? Ceci sera un véritable souci et pourra retarder la reprise, sans compter les impacts de la recherche d'autres sous-traitants à l'extérieur, en Europe ou en Asie, contribuant ainsi à l'aggravation du déficit de la balance de notre commerce extérieur. Par ailleurs, certains sous-traitants pourraient être conduits à délocaliser leurs activités vers d'autres pays européens ou asiatiques à conditions salariales ou fiscales plus avantageuses. Comment trouver les moyens d'un rééquilibrage de la répartition de la valeur entre holdings et filiales dépendantes, ainsi qu'au sein des filières entre donneur d'ordre et sous-traitants ?

On a constaté, dans la dernière décennie, une stagnation de l'investissement global des entreprises, dans un contexte de forte croissance des investissements financiers, au détriment des investissements productifs. La part distribuée aux actionnaires d'une partie des entreprises (il faut rappeler ici que 80% des PME et 70% des entreprises de taille moyenne ne distribuent pas de dividende) a fortement augmenté au détriment de l'autofinancement. La crise va-t-elle modifier les stratégies ?

Dans une enquête sur les comportements managériaux face à la crise (OPEAMAN et MEDEF Ile de France, 2 décembre 2008), il est indiqué que 4/5 des dirigeants ayant participé à l'enquête se sentent touchés par la crise. Seulement la moitié d'entre eux a changé de comportement vis-à-vis de ses collaborateurs.

- En période de crise les priorités sont :
 - 1^{ère} action : réduire les charges de l'entreprise.
 - 2^{ème} action : mobiliser les collaborateurs, profiter de cette crise pour développer leur esprit d'équipe et se montrer plus réactif.
- En période de crise, deux comportements managériaux prévalent :
 - motiver et impliquer les collaborateurs.
 - communiquer largement sur la vision et le positionnement de l'entreprise face à cette crise.

La qualité du manager qui est perçue positivement par les salariés en temps de crise : se montrer transparent sur la gravité de la situation. En dehors de l'aspect strictement managérial, deux comportements sont recherchés :

- les capacités d'adaptation et de créativité.
- le courage et la ténacité.

Deux effets bénéfiques sont repérés dans cette crise :

- l'occasion de resserrer les liens internes.
- l'occasion d'encourager les initiatives de chacun.

Toutefois, ils craignent de la part de leurs collaborateurs :

- un pessimisme outrancier.
- un manque de motivation.

Les managers perçoivent trois grandes inquiétudes chez leurs collaborateurs (les trois sont financières) :

- la baisse de leur pouvoir d'achat.
- la diminution de leur rémunération.
- la perte de leur emploi.

Les managers comptent beaucoup sur le capital humain, sur sa valorisation pendant cette crise.

A la différence d'autres périodes de crise, le temps de réaction des entreprises n'est pas uniquement soumis à la contrainte de l'évolution de la capacité de production et de la productivité. L'évolution est très largement conditionnée par celle du marché et le temps de réactivité doit être adapté à ses évolutions. La dimension technologique n'est pas la seule à prendre en compte, les dimensions culturelles étant déterminantes.

L'évolution du marché fait apparaître l'implication du couple marché/service et de sa dynamique qu'elle soit comprise pour certains comme un simple mouvement de différenciation croissante des biens par le service joint, ou par d'autres comme une économie de la fonctionnalité et un pilotage par l'aval. Les entreprises confirment dans un sondage TNS-Sofres, que la satisfaction du client et la qualité du service et des produits sont citées à 75 et 65% comme les premiers points forts et sources de croissance selon elles, loin devant les prix des produits et l'efficacité de la fabrication.

Dans une enquête TNS-Sofres⁴ auprès des 84 DRH européens, ceux-ci confirment que leur enjeu principal est d'« accompagner cette transformation de l'entreprise en mobilisant la ligne managériale et l'ensemble des effectifs, dans un contexte mouvant qui évolue très rapidement, en face de processus intégrés plus lentement par les collaborateurs ».

3. Spécificités économiques rhônalpines

Comme on a pu l'apprécier avec les éléments recueillis dans le cadre du travail sur l'indice d'activité avancé Preveco, la région Rhône-Alpes est entrée en récession plus tôt et plus marquée par rapport au reste de la France, avec une aggravation sur le dernier trimestre 2008 et début 2009. Sur l'année 2009, la baisse des chiffres d'affaires des entreprises selon la Banque de France a été de 17,6% dans l'industrie, 7,2% dans les services marchands et 4,7% dans le BTP affectant fortement la rentabilité des entreprises. Les dégradations du marché intérieur et des exportations expliquent cette baisse importante.

Si une reprise est effective depuis l'été 2009 dans l'industrie et depuis l'automne dans les services marchands, on est loin des niveaux antérieurs à la crise. La dégradation de l'emploi s'est notamment caractérisée par une forte baisse de l'intérim (32,7% sur les 11 premiers mois de l'année 2009). Le recours massif aux heures de chômage partiel, notamment dans l'industrie en 2009, traduit cette baisse d'activité importante. La forte spécificité en matière industrielle et notamment de sous-traitance de Rhône-Alpes peut expliquer, au moins en partie, cette situation.

Des territoires à forte concentration industrielle sont touchés par un chômage important, situé en deçà de la moyenne régionale avant la crise, leur taux de chômage est aujourd'hui à ce niveau ou au-dessus. C'est le cas de la vallée de l'Arve, du Nord-Isère, de Belley. D'autres territoires industriels déjà en difficulté ont vu ces difficultés s'aggraver, c'est le cas d'Oyonnax, de Roanne, de Saint-Etienne ou du Nord Ardèche.

Pour 2010, les prévisions de l'indice d'activité avancé du CESR Rhône-Alpes : Preveco de janvier font apparaître une croissance très faible, insuffisante pour produire une amélioration notable sur le marché du travail. La Banque de France note que si les anticipations des dirigeants d'entreprise sont globalement optimistes pour le début 2010 et que la situation financière des entreprises cesse de se dégrader, les prévisions ne font pas apparaître des perspectives suffisantes en matière d'emploi pour réduire de manière conséquente le nombre de demandeurs d'emploi.

Après, le rappel du Schéma Régional de Développement Economique et des dispositifs d'intervention liés à la crise, un zoom sur les activités régionales, une présentation des filières et territoires et des pôles de compétitivité, les principaux leviers à mobiliser dans l'après-crise, seront abordés.

⁴ AEF.INFO dépêche n°122976 du vendredi 30 novembre 2009

3.1. Le Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) et les dispositifs d'intervention ⁵

Le SRDE souligne dans son objectif général voté le 9 novembre 2005, et après avis du CESR, qu'il se place dans une perspective stratégique adaptée aux mutations de l'environnement économique et social, en précisant qu'il n'a pas pour objet d'intégrer un catalogue d'actions, celles-ci devant être mises en œuvre par les acteurs économiques et territoriaux.

Dans sa partie préliminaire, et alors que la crise n'était pas encore en vue, le schéma soulignait déjà un certain nombre de points de menaces sur l'économie rhônalpine, soit un essoufflement de la dynamique d'emploi dans plusieurs domaines d'activités clés, des menaces sur la sous-traitance du fait d'un éloignement constant des grands centres de décisions, un développement insuffisant de nouvelles activités susceptibles de relayer les activités historiques, des difficultés de recrutement et des enjeux nouveaux en matière de formation.

L'avis du CESR sur le SRDE soulignait en particulier l'absence récurrente de politique économique réelle dans le pays. A la lumière des faits présents, il apparaît que le manque de prise en considération de ces signaux n'a pas permis de nous alerter davantage, même si les possibilités de réaction à court terme sont évidemment limitées.

L'Etat et La Région ont mis en place des mesures spécifiques pour amortir la crise. D'autres collectivités ont également mis en place leurs propres dispositifs d'intervention.

⁵ On peut trouver dans l'encadré page suivante, la plupart des dispositifs spécifiques anti-crise mis en œuvre en Rhône-Alpes par les pouvoirs publics

Les plans de relance et de soutien

I. Plan de relance de l'Etat en Rhône-Alpes

Un plan de relance avec 4 volets :

1. Soutien à l'activité économique :

- **225 opérations** pour un montant de **365 M€**.
- parmi ces 225 opérations, **165**, (pour 262 M€) ont été décidées lors du Conseil interministériel du 2 février 2009 à Lyon.
- **60 opérations étaient déjà prévues par l'Etat** (pour 103 M€), mais accélération de l'exécution.

2. Remboursement anticipé du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) :

- le fonds de compensation de la TVA 2008, qui aurait dû être versé en 2010, sera versé en 2009 aux collectivités qui s'engagent à augmenter dès 2009 leurs dépenses réelles d'équipement par rapport à la moyenne 2004-2007 (engagement constaté par la signature d'une convention).
- en Rhône-Alpes, au 31 mars, **117 collectivités ont signé un engagement** et 363 autres envisagent de le faire.

3. La prise en charge du chômage partiel :

- fin mars, plus de **8 millions d'heures de chômage partiel** avaient été autorisées, pour un montant de 13,4 M€, ce dispositif concernant 2 527 entreprises et un peu plus de 77 000 salariés.

4. L'accès au crédit :

- au 1^{er} mars, 692 dossiers ont été reçus en Rhône-Alpes par les médiateurs du crédit. **Pour 233 d'entre eux, solution positive.**
- très forte sollicitation du fonds de garantie de la trésorerie des PME (68 M€ accordés pour 427 dossiers).

II. Le plan de soutien de la Région Rhône-Alpes contre la crise

I. Mise en place dans le budget primitif d'un premier plan de soutien à hauteur de 57 M€, dont 20 M€ débloqués dès 2009 :

1. Investissement :

- accentuation de l'**effort en faveur des lycées**.
- accélération de la **réalisation du contrat de projet**, particulièrement les nouvelles infrastructures ferroviaires, les constructions en matière d'enseignement supérieur ou le financement des projets de recherche.

Au total, le volume d'investissement prévu sur 2009 atteint 720 M€.

2. Economie & Emploi :

- la Région **soutient les salariés, les entreprises et les territoires** à surmonter les difficultés et à anticiper la nouvelle donne.
- la relance des investissements produira ses effets à moyen terme, dès 2009.
- **soutien aux TPE/PME** fragilisées par la crise financière qui affecte leur trésorerie et leur capacité d'investissement productif.
- **amplification des dispositifs de soutien** aux entreprises par le renforcement de ses fonds de garantie, par la création d'un fond de capital de développement et par le soutien à l'innovation et à l'ingénierie.

3. Formation :

- délibération de conventions à la CP du 26/03/2009 **pour favoriser l'accès à la formation des salariés les plus fragilisés** au regard de l'emploi.
- **renforcement de l'accompagnement des jeunes** dans leur parcours de formation, et notamment des plus jeunes en situation d'échec.
- développement de mécanismes de soutien à la formation, notamment avec le renforcement du CARED (Contrat d'Aide et de Retour à l'Emploi Durable), et à la reconversion des salariés.
- actions pour l'emploi.

II. Mise en œuvre de nouvelles mesures de soutien à l'économie et à l'emploi à hauteur de 74 M€ :

- **soutien de l'investissement** dans les établissements dans les établissements supérieurs.
- **accélération des projets** de l'enseignement supérieur et de la recherche du CPER (Contrat de Projet Etat-Région).
- **renforcement de la politique de l'habitat**.
- mise en place de nouvelles mesures d'accompagnement à l'économie et à l'emploi.
- mise en œuvre d'actions de formation dans la lignée du plan de soutien adopté en décembre 2008.

3.2. Un zoom sur les activités régionales

La région Rhône-Alpes est caractérisée par une exceptionnelle diversité géographique, climatique et économique : territoire de montagnes de plaines, de fleuve, de rivières et de lacs. Sa situation géographique aux limites des régions méditerranéenne et alpines, frontalière avec la Suisse et le Piémont la situe au cœur de l'Europe occidentale. Les ressources régionales ont permis ainsi le développement d'activités industrielles et commerciales sur un socle historique, métallurgique, textile, chimique. Les services, notamment à l'industrie ont évolué en parallèle. C'est ainsi que la région s'est appropriée depuis plus d'un demi-siècle les nouvelles technologies, avec l'Université et les centres de recherche publics et privés.

Par ailleurs cette diversité régionale a favorisé le développement touristique d'hiver comme d'été et se conjugue avec l'agriculture et l'élevage et en particulier avec l'agriculture biologique. Traditionnellement l'industrie touristique régionale, malgré une concurrence accrue se maintient à un niveau mondial.

La région est ainsi apte à répondre aux besoins de demain avec également une forte implantation de structures logistiques dont les besoins futurs seront en forte expansion. La santé avec Lyonbiopôle, les nanotechnologies avec le pôle Minalogic, le design stéphanois comme l'agriculture bio drômoise, le décolletage et les technologies liées aux énergies propres seront également des sources d'emploi après la fin de la crise.

Par ailleurs, Rhône-Alpes est la seconde région française en termes d'investissements étrangers. Depuis 2000, près de 28 000 emplois ont été créés pour 600 investissements étrangers. L'Italie vient en tête devant le Royaume Uni et la Suède, les Etats-Unis et l'Allemagne. Les investissements chinois et indiens commencent à émerger. Les matériaux et l'industrie automobile représentent plus de 20% des investissements ce qui explique l'impact de la crise sur la région alors que les services et les énergies nouvelles représentent moins de 10% des investissements étrangers. Le Rhône et l'Isère concentrent 58% des investissements régionaux ce qui confirme la nécessité d'un rééquilibrage régional.

Rhône-Alpes est caractérisée par un tissu économique largement dominé par les PME et TPE. Ces entreprises notamment industrielles constituent une part dominante du tissu des sous-traitants et sont nombreuses dans les secteurs impactés par la crise.

En 2008, la part des exportations rhônalpines vers l'Europe représentait 61% et surtout celles à destination de l'Asie-Océanie 11,6%. Si on ajoute les exportations à destination des Amériques, soit 10,3% on obtient un taux hors Europe de moins de 22% à destination des régions les plus dynamiques du monde.

Les handicaps sont liés notamment à l'éloignement des centres de décisions, à l'atomisation des acteurs et à une sous-traitance de capacité éminemment fragile et dépendante.

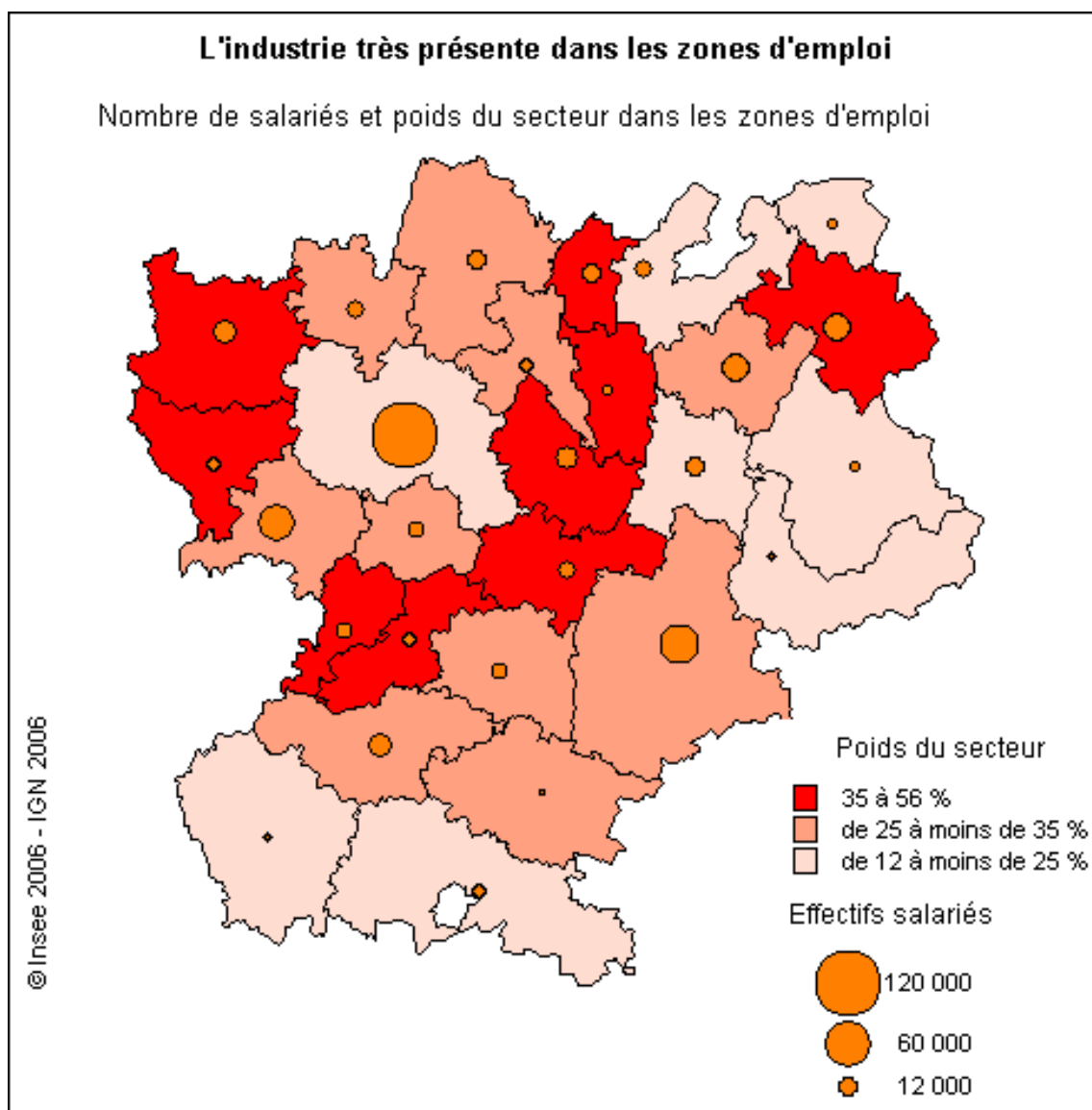
3.3. Filières et territoires

Rhône-Alpes est globalement une région plutôt économiquement harmonisée. C'est une grande région agricole avec une répartition équitable entre un élevage varié, des cultures céréalières et maraîchères, viticulture, et des spécificités départementales. L'industrie est fortement présente avec une spécialisation dans les hautes technologies à côté d'une activité traditionnelle en particulière de sous-traitance et une activité de services aux entreprises, logistique, informatique. Le tourisme est la première activité avec le plus grand domaine skiable du monde.

Cependant, ces activités sont inégalement réparties sur le territoire régional, certains départements comme le Rhône et l'Isère représentant souvent la moitié des activités globales même si d'autres départements comme l'Ain, la Drôme, la Savoie et la Haute-Savoie développent des spécificités porteuses.

Cependant, compte tenu de la configuration géographique régionale, les activités économiques et touristiques sont parfois défaillantes dans certains territoires et, à terme, un rééquilibrage s'imposera car il est inéluctable que certaines activités comme l'agriculture continuent leur lente régression. A l'inverse, les hautes technologies se développent autour des villes centre ce qui accroît les écarts entre les territoires.

Les salariés de l'industrie dans les zones d'emplois de Rhône-Alpes



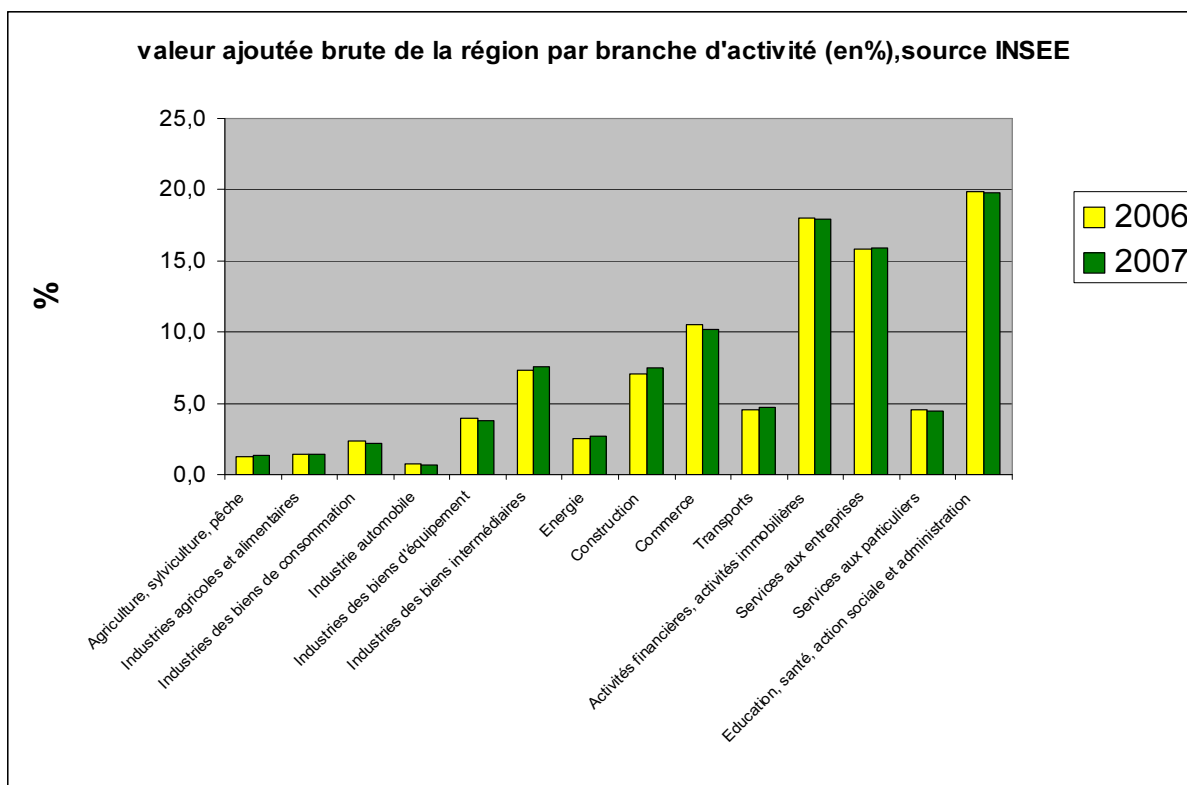
Valeur ajoutée brute de la région par branche d'activité (en NES14) en %				
	Rhône-Alpes		France métropolitaine	
	2006*	2007**	2006*	2007**
Agriculture, sylviculture, pêche	1,2	1,3	2,1	2,2
Industries agricoles et alimentaires	1,5	1,4	1,8	1,7
Industries des biens de consommation	2,4	2,2	2,3	2,2
Industrie automobile	0,8	0,6	0,8	0,7
Industries des biens d'équipement	3,9	3,8	3,0	2,8
Industries des biens intermédiaires	7,4	7,6	4,8	4,9
Energie	2,6	2,7	1,9	1,9
Construction	7,1	7,5	6,2	6,5
Commerce	10,5	10,2	10,3	9,9
Transports	4,5	4,7	4,3	4,4
Activités financières, activités immobilières	18,0	17,9	19,1	19,3
Services aux entreprises	15,8	15,9	16,6	16,7
Services aux particuliers	4,5	4,5	5,6	5,5
Education, santé, action sociale et administration	19,8	19,7	21,3	21,2
Total (en millions d'euros courants)	156 342	163 583	1 586 490	1 665 235

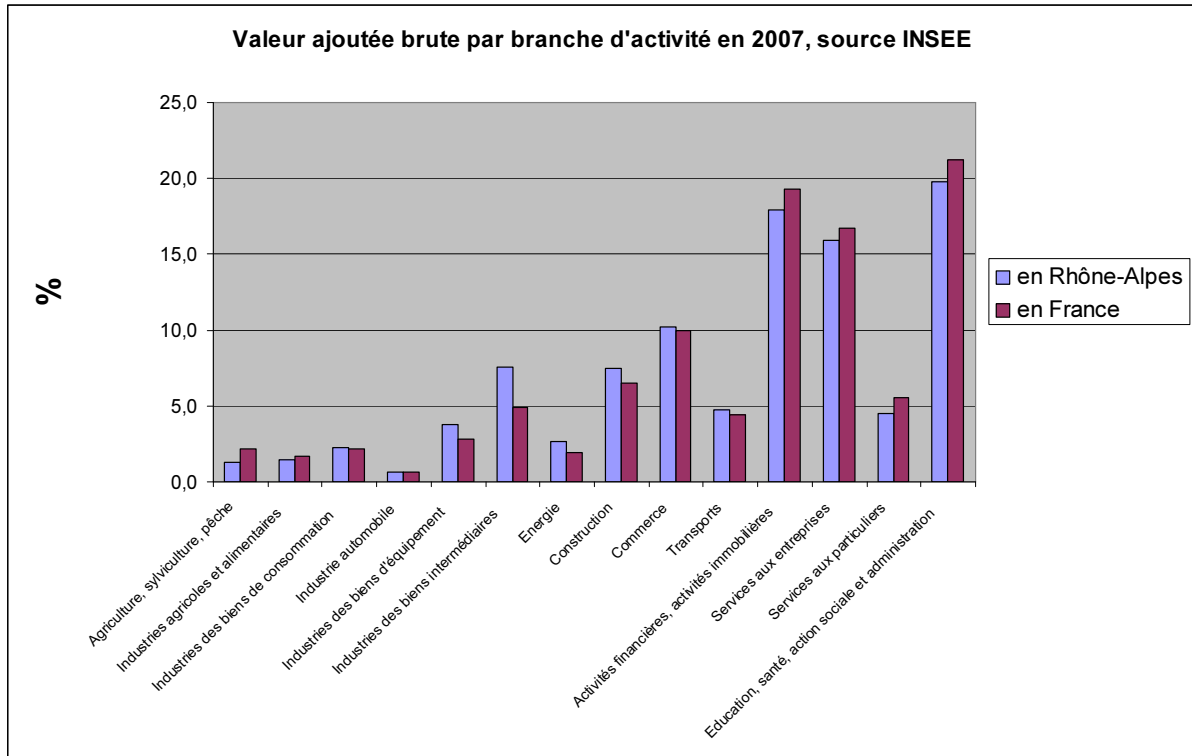
La valeur ajoutée nationale par branche d'activité est répartie au niveau régional selon les secteurs d'activité des établissements. Les % étant arrondis à la 1^{ère} décimale, leur somme pour une branche donnée n'est pas toujours strictement égale à 100%

* Données semi-définitives

Source : Insee

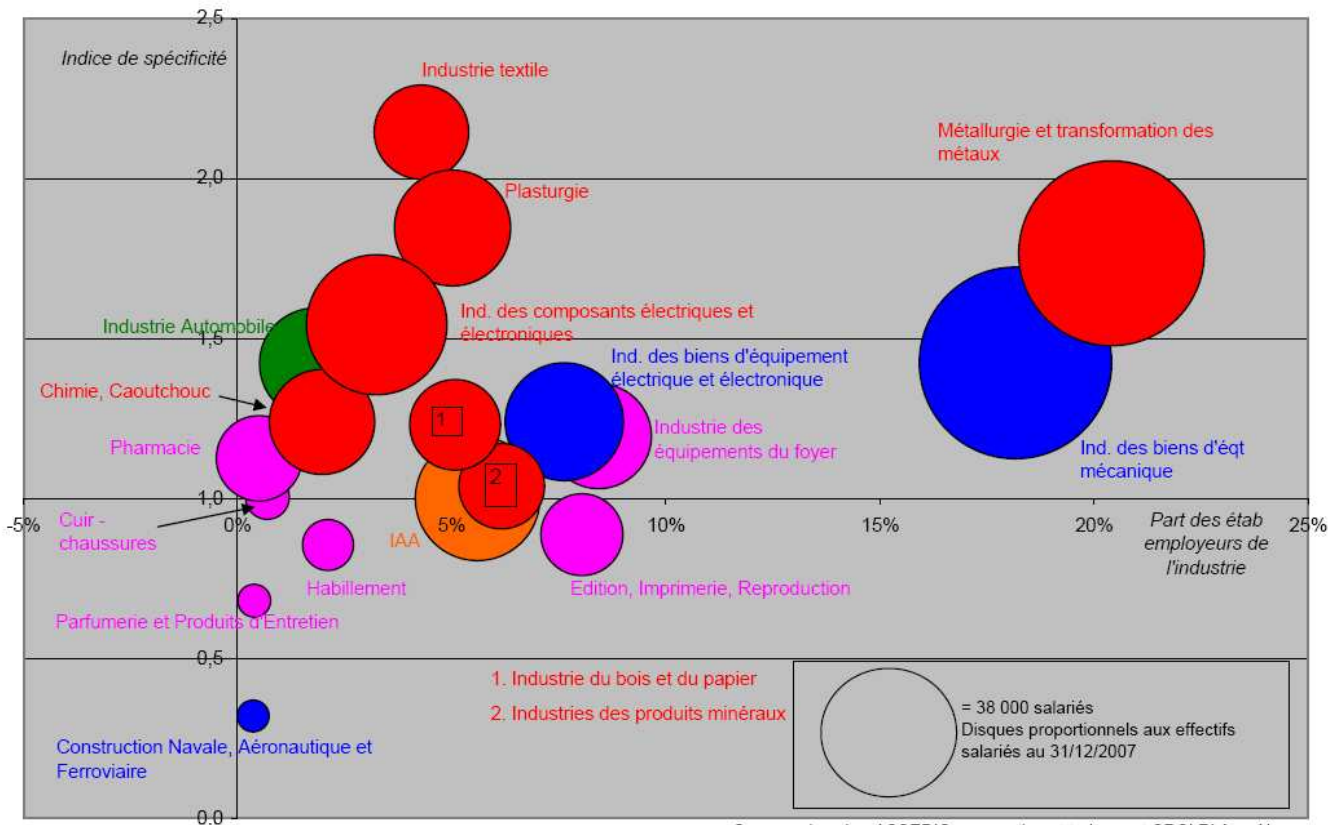
** Données provisoires





Les activités industrielles rhônalpines (hors énergie)

Un indice de spécificité supérieur à 1 signifie que le secteur est mieux représenté en Rhône-Alpes qu'en moyenne nationale



3.4. Les pôles de compétitivité

Ce n'est pas un hasard si la région Rhône-Alpes concentre 15 pôles de compétitivité sur les 67 nationaux. Avec deux pôles mondiaux, à Lyon et à Grenoble, les deux principales villes centre se répartissent santé et nanotechnologies qui ont des vocations communes en terme de recherche et d'industries. Les autres pôles devraient avoir un impact sur le développement d'autres bassins. Il sera intéressant de mesurer les évolutions de ces pôles dans le contexte de l'après crise. Comme on le verra plus loin, en termes de propositions, le schéma régional de développement économique devra se pencher sur les nouvelles données liées à la crise. Passant d'une situation économique sans turbulences à la situation vécue en 2009, il apparaît essentiel d'agir sur un objectif repensé : comment faire en sorte que les pôles de compétitivité puissent s'attribuer la mission de sauvegarder les acquis en matière de sous-traitance ? La perte de substance dans ce domaine, notamment industriel et des services liés à l'industrie pourrait avoir des conséquences désastreuses et entraver dramatiquement la reprise. Comme la commission a pu l'observer lors de son déplacement à Savoie Technolac sur les énergies renouvelables et plus particulièrement le photovoltaïque, la synergie des acteurs sur l'ensemble de la filière et au-delà des pôles est nécessaire pour conduire une politique de développement industriel, assise sur un potentiel industriel (CLIPSOL, PHOTOWATT...), une dynamique de Recherche et développement (INES, CEA, TENERDIS ...) et des opportunités du marché régional et local. Une étude du rôle des pôles de compétitivité dans le soutien à la sous-traitance, au territoire et leur capacité d'intégration des PME-TPE durant la crise permettra de mesurer les impacts et surtout de donner des pistes d'intervention non négligeable quelques aient été les conséquences de l'existence du pôle (positives ou négligeables).

3.5. Les leviers stratégiques à mobiliser

Le rôle des structures de proximité est essentiel d'autant plus qu'elles sont issues des réseaux locaux : organisation professionnelles et interprofessionnelles, Chambres consulaires. Ces dernières sont appelées à se renforcer avec le rôle dévolu à la nouvelle Chambre régionale tout en préservant celui des Chambres locales. C'est dans le cadre consulaire (CRCI, CCI et Chambres des Métiers) que l'identification des besoins en matière de services, de bonnes pratiques et de financement peut intervenir. Le caractère hétérogène de la région, souligné précédemment, rend encore plus nécessaire une vision territoriale fine. L'identification des « gazelles », ces entreprises souples, flexibles, innovantes et porteuses de développements n'est possible que dans la proximité.

Les leviers stratégiques devront évoluer afin de mobiliser les acteurs, organismes et structures, afin que les objectifs visés soient fixés au départ et mesurables en termes d'efficacité. La synergie des acteurs au plan régional (Etat, Régions, partenaires sociaux, autres collectivités locales...) est essentielle pour consolider les territoires et privilégier une action de proximité. La mobilisation des financements nécessaires au développement est un levier fondamental pour préparer l'après-crise.

L'accès des entreprises aux ressources en matière d'innovation, la capacité à innover non seulement en matière technique mais en matière sociale et culturelle est inscrite dans les objectifs stratégiques comme la capacité à anticiper avec la mise en œuvre de la veille anticipative stratégique. La réduction des décalages entre PME et réseaux structurés (clusters, pôles...) est fondamentale pour le positionnement dans l'après crise.

La capacité des filières émergentes à mobiliser le tissu industriel traditionnel de Rhône-Alpes, les compétences et savoir-faire de ses salariés est une condition indispensable du développement économique régional et de son équilibre. La capacité à mobiliser les salariés et l'amélioration de la gestion des compétences sont les conditions pour accompagner la transformation des entreprises et l'amélioration de leur compétitivité.

On le verra plus loin dans les préconisations, le rôle de l'ARDI est également essentiel pour contribuer pragmatiquement à des objectifs précis, mesurables en matière de sous-traitance ou de développement.

4. Pistes et propositions

Les pistes et propositions présentées ont été travaillées sur la base de 8 questions d'abord par collège, avant de donner lieu à restitution et échange en commission. Trois d'entre elles ont été également abordées avec les représentants de l'Etat et de la Région lors de leurs auditions. Les réponses et les contributions détaillées relatives à ces questions se situent en fin de rapport.

4.1. Questionnements

Avant d'aborder les pistes et propositions qui constituent l'objet de ce rapport, il apparaît nécessaire d'examiner la situation probable à la sortie de cette crise.

Quels seront les dégâts occasionnés notamment au secteur industriel même si la crise devait se terminer dans un délai relativement court ? De nombreuses entreprises, notamment dans le secteur de la sous-traitance se trouvent, depuis le premier trimestre 2009, dans une situation les conduisant à licencier, voire à cesser leurs activités. **La contribution du CESR aux Etats généraux de l'industrie organisés par l'Etat et reprise largement dans la déclaration de la conférence des exécutifs du 30 novembre dernier, réunie par le président de la Région Rhône-Alpes, Jean-Jack Queyranne, fait des propositions sur ce thème.**

Ainsi, dès la reprise se posera le problème, pour les donneurs d'ordres, de faire redémarrer la machine avec leurs sous-traitants. Les disparitions peuvent avoir ainsi des conséquences graves sur la reprise de leurs activités. Le nombre de défaillances d'entreprises industrielles est en progression de 43% en 2009 en Rhône-Alpes. Les donneurs d'ordre pourraient être contraints de développer leur sous-traitance soit en Europe orientale, soit en Asie. D'ailleurs, une tendance actuelle incite les donneurs d'ordre à se rapprocher des marchés.

Et puis les sous-traitants, notamment ceux qui sont trop tributaires des donneurs d'ordres seront-ils prêts à mettre en oeuvre des productions propres ? Plus que jamais une incitation forte devra s'exercer dans ce sens.

Toutefois, certains signes encourageants se font jour au début du dernier quadrimestre 2009 avec une progression importante des ventes de l'immobilier.

Il faut noter cependant que toutes les entreprises ne subissent pas l'impact de la crise et que nombre d'entre elles auront traversé celle-ci sans dégât quels que soient les métiers exercés. L'observation de certaines entreprises « leaders », et notamment de leur stratégie, permettra de comprendre les raisons de leur vigueur conservée durant cette période : innovations accrues, anticipation du marché, performances commerciales peuvent être à la source de leurs performances.

4.2. Propositions

Il est nécessaire de rappeler que notre sujet à pour objet d'aborder la question des mutations en Rhône-Alpes à la sortie de crise. Si le territoire rhônalpin présente une forte interdépendance avec le territoire national, il convient de se pencher plus particulièrement sur ses spécificités, ses atouts et ses handicaps afin de tenter de proposer des orientations.

Les propositions du CESR ne visent pas l'exhaustivité des secteurs et filières du tissu économique rhônalpin, elles ciblent des thématiques qui sont apparues comme prioritaires au regard des mutations que la crise a engendrées. La suite des travaux de la commission permettra d'approfondir la démarche sur d'autres thèmes (tourisme, économie sociale et solidaire...).

Les propositions qui suivent intègrent pleinement celles qui étaient issues de la contribution du CESR aux Etats généraux de l'industrie de novembre 2009.

Pour chaque proposition concernant le secteur industriel, nous reprendrons **en violet** dans le texte, les préconisations issues des Etats généraux de l'industrie qui concernent plus spécifiquement la dimension industrielle. La notion de « passeur » sera notamment précisée dans la proposition n°2.

En effet, notre sujet : les mutations d'après crise en Rhône-Alpes concerne notamment les problématiques liées à l'industrie de Rhône-Alpes. Le cadre régional d'analyse et d'actions adapté à la dimension industrielle, l'innovation et la sous-traitance, le maintien des compétences et les outils financiers dédiés aux passages au-delà d'une taille critique sont autant de problématiques pour lesquelles le CESR a fait des propositions. L'importance de l'accroissement de la taille des PME afin que celles-ci se dotent des moyens organisationnels, techniques, commerciaux, nécessaires à une accession plus efficace au marché passe par une phase d'aide collective et mutualisée dans des domaines stratégiques comme la protection des innovations, l'accès aux fonds régionaux d'investissements et à une stratégie construite et pérenne à l'export.

Il apparaît également que le lien produits/services devient de plus en plus nécessaire dans le secteur économique, non seulement dans le domaine industriel mais encore commercial.

Le système du « package » intéresse le tourisme avec les billets couplés déplacement/séjour/loisirs. Les services à la personne répondent à la multiplicité des besoins santé/services divers. Une telle évolution ne peut a priori faire l'objet d'une proposition d'action mais sa prise en compte doit s'intégrer dans les mutations d'après crise.

PROPOSITION 1 : REEXAMEN DU SRDE

Depuis la communication du SRDE au CESR, et son examen en assemblée plénière en novembre 2005, le contexte économique mondial, national et régional a subi de profonds changements. **Le SRDE s'est défini comme étant expérimental sous délégation de l'Etat pour définir les orientations stratégiques régionales. Si de nombreux constats et modalités d'actions conservent leur intérêt, les profonds bouleversements que le monde économique a connus depuis 2008 doivent inciter à un réexamen des stratégies nécessaires pour répondre à ces nouvelles problématiques.**

Il apparaît ainsi souhaitable que la Région affirme son ambition en partenariat avec l'Etat. Le CESR insiste sur les modalités de suivi et d'évaluation des aides publiques qui devront être intégrées au SRDE. Le SRDE doit intégrer l'ensemble des secteurs stratégiques de Rhône-Alpes (tourisme, industrie, ...).

- Favoriser⁶ une vision et un traitement plus intégré de la question industrielle dans les politiques régionales : traduire la spécificité industrielle régionale dans un Schéma Régional de Développement Economique renouvelé qui pilote la dynamique économique, de l'emploi et de la formation. Les autres schémas régionaux devront articuler la stratégie en matière d'industrie avec cet outil, tant sur le plan de la formation que de l'innovation.

Le SRDE a été élaboré en 2005, la crise économique actuelle a reposé davantage dans notre région qu'ailleurs, l'importance de la question industrielle et des secteurs traditionnels aussi bien que des filières d'avenir pour le développement de l'emploi et des territoires. Les caractéristiques structurelles de notre région en font une région particulièrement sensible aux effets de la conjoncture. Prendre en compte cette forte élasticité, c'est renforcer le développement de l'industrie et des services aux industries dans leur capacité de réaction et de positionnement à l'après crise. L'inscription de Rhône-Alpes sur les filières à forte croissance et la capacité à mobiliser l'industrie traditionnelle et ses savoir-faire sont des enjeux prioritaires à l'échelle d'une région comme Rhône-Alpes pour le maintien d'un tissu de PME.

- Doter le SRDE d'un volet financier (outils de financement, de garantie et produits d'épargne) plus important, articulé avec les dispositifs et modes de financement et donc avec le système bancaire et financier régional.

PROPOSITION 2 : DEVELOPPER LA FONCTION DE « PASSEUR » POUR DYNAMISER L'INNOVATION

Dans la suite des Etats généraux, la commission « économie et emploi » en lien avec la commission « enseignement supérieur et recherche » et le comité de pilotage des Etats généraux de l'industrie, s'est attachée à préciser dans ses grandes lignes, la notion de passeur, qui avait fait l'objet de la proposition suivante dans la contribution du CESR :

- Développer, sur l'ensemble du territoire, la fonction de « passeur » permettant aux PME d'intégrer les innovations dans leur développement industriel.

Cette fonction d'appui à l'entreprise devra cependant être précisée dans ses contours. Un cahier des charges élaboré par plusieurs acteurs (labellisation filières, Chambres de commerce et d'industrie, Région Rhône-Alpes...) pourrait constituer le socle de garanties qualitatives affirmant la plus-value de cette mission.

Pour préciser la notion de passeur, dans un souci d'amélioration de la dynamisation de l'innovation dans les entreprises rhônalpines, le CESR a volontairement appréhendé cette question avec l'objectif d'insister sur le primat de l'aspect fonctionnel sur la dimension institutionnelle. Ceci l'amène à une orientation comportant trois angles complémentaires et indissociables pour une mise en œuvre réussie.

Les trois angles proposés : la nature de la fonction, l'environnement ou les conditions nécessaires à son exercice et les garanties à apporter dans la mise en œuvre et le suivi seront donc présentés ici de manière générique.

1. La nature de la fonction de passeur

Le passeur peut être internalisé dans certaines entreprises. Mais pour la majorité des PME et TPE, cette fonction sera externalisée. La mission du passeur sera davantage axée sur la méthode consistant à faire le lien entre les besoins présents et futurs de l'entreprise et les structures susceptibles d'appuyer la démarche d'innovation de l'entreprise, que sur l'apport de solutions « clés en main ». Il va faire-faire plutôt que faire.

⁶ En violet seront rappelées pour chacune des propositions, les propositions issues de la contribution du CESR aux Etats généraux de l'industrie.

L'efficacité de son action prend appui sur les ressorts de l'innovation sous toutes ces formes (technologique, usages, marketing, marché...) et les besoins qui en découlent (formation, financement...). Aussi, **le passeur inscrit son action dans la réflexion stratégique de l'entreprise**. Pouvant prendre appui sur différentes structures adaptées, le passeur est avant tout **un ensemblier de la démarche d'innovation et l'aborde dans toute sa transversalité**. Les compétences nécessaires à l'exercice de la mission sont à la fois une expérience de l'entreprise confirmée mais également une capacité à positionner l'ensemble des acteurs dans un mode projet au service de la démarche de l'entreprise.

2. Les conditions nécessaires que l'environnement doit offrir

L'exercice délicat de la mission de passeur nécessite pour une pleine réussite, un environnement favorable à ce type de démarche. Cet environnement doit favoriser, à travers une animation régionale, la connaissance de l'ensemble des acteurs. Celle-ci doit permettre de faciliter l'accès des passeurs aux entreprises et aux différentes ressources et structures. Cette mission pourrait être confiée au réseau d'acteurs. La gouvernance de l'ensemble du système, et l'orientation des entreprises vers les bons interlocuteurs, doit être particulièrement développée. La sensibilisation par des démarches concrètes, courtes et intensives, appuyées sur des « exemples démonstratifs » d'innovation, doit être développée auprès des chefs d'entreprise, en insistant sur l'importance d'être en posture proactive d'innovation. L'animation du réseau des passeurs joue un rôle primordial. Un recensement des passeurs, des ressources technologiques ou autres mobilisable, doit les accompagner. Un portail Internet favorisant l'accès des entreprises aux passeurs et des passeurs aux ressources pourrait être mis en œuvre. Un forum régional annuel pourrait voir le jour et permettre à l'ensemble des acteurs de l'innovation de présenter « en pack » le dispositif régional aux entreprises.

3. Les garanties et le référencement à apporter dans la mise en œuvre et le suivi

Par ailleurs, à l'instar de la démarche qualité, la démarche d'innovation et son offre de services doit s'inscrire dans le cadre d'un référencement et d'un « process » à préciser. La qualification de « passeur » doit s'inscrire dans le cadre d'un cahier des charges à préciser avec les acteurs respectant des critères qualitatifs et quantitatifs. Un suivi sur la base de ces critères permettra d'adapter la fonction et son environnement aux réalités de terrain.

PROPOSITION 3 : FILIERES EVOLUTIVES ET EXPERIMENTATIONS LOCALISEES

Dans chaque filière professionnelle, des entreprises meurent, survivent ou se développent. Il ne peut y avoir de filière condamnée mais des filières évolutives et adaptables. Les entreprises « leaders » devront être repérées et leur réussite observée afin que des « recettes » puissent émerger (exemple : les textiles techniques). **Des expérimentations localisées croisant filières, notamment à partir d'une approche stratégique des marchés, et territoires peuvent être engagées sur des thématiques précises en s'appuyant sur une ingénierie régionale avec des objectifs et des indicateurs prédéfinis.**

La Région pourrait solliciter l'Etat pour disposer d'une enveloppe pluriannuelle pour mener ces expérimentations avec des moyens adaptés. **L'articulation du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) géré par l'Etat et d'un Fonds régional dédié à l'investissement industriel (FRII) proposé par le CESR dans la contribution aux Etats généraux de l'industrie** permettrait un effet levier conséquent pour accompagner ces démarches.

- **Privilégier les démarches à partir des besoins et du marché.**

L'innovation technologique n'est pas la seule manière d'innover. D'autres facteurs, tels l'innovation d'usage, l'innovation-marketing, l'innovation organisationnelle et l'innovation sociale sont à prendre en compte. La relation industrie-service est fondamentale dans la dynamique d'innovation, la transition vers une économie fonctionnelle le souligne.

Notamment, l'étude du marché et des besoins doit permettre d'initier d'autres stratégies. Une étude des besoins au niveau régional et la création d'une banque de données pérenne pourraient être un support utile permettant d'initier des démarches de veille dans les entreprises. La fonction de « passeur », développée précédemment, pourrait concerner plus particulièrement les stratégies d'innovation-marketing, nécessitant l'identification de profils particuliers.

- **Créer un fonds régional à l'investissement industriel (FRII)** dont la dotation initiale pourrait être constituée par une partie du fonds social d'investissement (FSI) et articulé avec ce dernier.

PROPOSITION 4 : SOUS-TRAITANCE

Nous savons que le poids de la sous-traitance dans l'économie régionale et réalisée essentiellement par les PME et TPE amplifie tout ralentissement, voire chute rapide de son PIB. Inversement l'anticipation des besoins des donneurs d'ordres joue en faveur d'un redémarrage plus précoce.

Il est nécessaire d'inciter les sous-traitants à s'investir et à investir pour donner à leurs produits une valeur ajoutée propre qui leur permette d'être en situation d'initiative vis-à-vis de leurs donneurs d'ordre et de retrouver un pouvoir de négociation dans la chaîne de valeur. Ce passage progressif d'une sous-traitance passive dont la fragilité vient une fois de plus d'être démontrée, à une sous-traitance à valeur ajoutée implique un investissement commercial qui peut être mutualisé, un effort de marketing et d'innovation. Seule une telle démarche permettra de sécuriser et de rééquilibrer l'activité de sous-traitance dans la chaîne de valeur. C'est en collaboration avec les organisations professionnelles et interprofessionnelles que cette dynamique devra être initiée. Elle implique notamment une démarche d'innovation et commerciale. **Les solutions à encourager passent notamment par une expérimentation localisée de l'ARDI (Agence Régionale du Développement et de l'Innovation) qui s'appuierait sur une filière et un territoire** : en effet, l'ARDI devrait être en mesure de contribuer à une telle démarche.

Le sous-traitant, afin de sécuriser son activité et sa rentabilité, est confronté à diverses solutions : élargir sa clientèle grâce à une action commerciale propre ou mutualisée ou aboutir un produit propre isolément ou en collaboration (voir l'exemple des districts italiens). Dans tous les cas, le sous-traitant aura besoin d'une contribution externe aussi bien technique, qu'organisationnelle et commerciale. Comme cela a été évoqué dans la contribution du CESR aux Etats généraux de l'industrie. **Par ailleurs, le développement d'une contractualisation permettant un meilleur équilibre des relations entre donneurs d'ordre et sous-traitants ainsi qu'entre la grande distribution et ses fournisseurs, notamment les PME doit être encouragée.**

- **L'encadrement des relations donneurs d'ordre-sous-traitants :**
 - **par la législation** : contraintes juridiques permettant d'atténuer la dépendance et mise en place d'un Small Business Act à l'échelle européenne,
 - **par la contractualisation** : développement d'un cadre juridique donnant-donnant pour sortir des relations de dépendance excessive. Afin de répondre aux besoins en termes d'assistance juridique nécessaire pour développer une contractualisation plus équilibrée, les organismes consulaires notamment pourraient être mobilisés sur cette mission.
- **Favoriser une politique dynamique** pour sortir des relations de dépendance : agir sur la normalisation, développer une banque de données de bonnes pratiques sur les relocalisations, aider les entreprises sur l'export, sur le marketing, l'analyse stratégique, favoriser la mutualisation en incitant par un appui à la structuration à la création de Groupements d'intérêt économique territoriaux ou de filières notamment pour permettre des investissements nécessaires pour mobiliser des leviers de développement .
- **Mobiliser prioritairement l'ARDI sur ses questions et mobiliser son offre de service sur cette cible d'entreprises.**

PROPOSITION 5 : SERVICES A LA PERSONNE

L'accroissement de la demande de services est incontestable. Cependant, il faut distinguer les services à l'industrie (informatique, gestion, logistique...) qui globalement sont plutôt stables, des services à la personne (santé, aides à domicile...) qui connaîtront une forte expansion du fait de l'évolution démographique. La natalité française d'une part -son taux est le plus fort d'Europe- le vieillissement de la population d'autre part, génèrent et génèreront de forts besoins de services mutualisés et professionnels.

Mais des difficultés liées tant à la structuration de l'offre de services qu'à sa solvabilité restent posées. Avancer sur ces questions ne pourra se faire que dans un processus de collaboration entre les différentes parties prenantes. La reconnaissance des métiers ainsi que des salariés qui les exercent est la garantie d'un investissement réel dans ces professions. **Un véritable plan régional pluri-annuel** dans le cadre du SRDE sur cette activité et l'ensemble de ses volets économie, emploi, formation...) pourrait être lancé à l'initiative de la Région avec l'ensemble des acteurs (Etat, départements, secteur privé...) afin de **dresser une stratégie régionale sur ce secteur** dont on connaît l'importance économique et son rôle dans le mieux vivre ensemble.

PROPOSITION 6 : FORMATION ET SAVOIR-FAIRE

L'anticipation doit irriguer la formation car la crise a créé des opportunités ; les énergies propres, les éco-activités de services et de tourisme comme industrielles, la prise en compte de la fragilité planétaire, la sécurité alimentaire comme sanitaire, les réponses en matière de services aux évolutions démographiques. **La formation ne peut plus répondre seulement aux besoins exprimés, mais aux besoins à venir. L'orientation ne peut être que l'étape finale avant l'engagement professionnel. En amont, il y a la connaissance, l'information, l'appropriation lucide et prospective de la voie envisagée. Cela devrait permettre également de développer des formations de haut niveau sur « les aptitudes manuelles » nécessaires à l'économie de demain.**

Par ailleurs, une véritable gestion des parcours professionnels alliant savoir de base et savoir professionnel tout au long de la vie doit se développer, facilitant la gestion des transitions sans rupture et avec transférabilité. Une véritable reconnaissance des ressources humaines doit s'instaurer. Elle doit favoriser le passage d'une vision négative du salarié obstacle et salarié variable d'ajustement à une vision positive du salarié acteur stratégique mobilisant sa capacité à agir dans un contexte, marqué par l'international et une complexité grandissante.

- **Promouvoir un management par les compétences innovant**, capable de mobiliser les savoir-faire, d'encourager la diversification des recrutements et d'accompagner les femmes et les hommes dans l'évolution des métiers industriels et de l'entreprise. **Lancer un programme de « management innovant »** pour les cadres et les encadrants de proximité, respectueux de la place de l'humain dans l'entreprise, de la reconnaissance du travail et de son sens. Coupler davantage l'organisation des compétences avec l'organisation du travail dans une approche de **management évolutif emploi/compétences au plan territorial**. A partir des bonnes pratiques de management, et en s'appuyant sur les écoles et les laboratoires régionaux de recherche mais aussi sur le tutorat et les seniors, permettre la transmission et l'accès à des connaissances et des pratiques communes, à des formations permettant de bâtir une **nouvelle culture industrielle managériale** et la mise en œuvre d'un management « de rupture », fondé sur une innovation permanente et le relâchement de la contrainte des procédures.
- **Penser les formations industrielles autrement**

- **Lier systématiquement économie/emploi/formation** dans toutes les instances d'élaboration des politiques de formation, tant au plan régional (SRDE, CCREFP et CPRDF, SRESR) que dans les territoires (CDDRA et CTEF).
- **Elaborer un « plan filières d'avenir »**, fondé sur les atouts de Rhône-Alpes, en lien avec des établissements de formation ayant reçu une certification régionale (Région, filière, entreprises, consulaires...).
- **Développer des formations ouvertes et multidisciplinaires, adaptées aux nécessités de l'économie de la connaissance et du système productif :**
 - des formations non fléchées sur une branche mais orientées « filières industrielles », depuis la R&D, l'innovation, vers le produit final et les services, dans le domaine des *Greentech*, du textile, de la chimie environnement, de la plasturgie « intelligente », du froid... Ces **filières technologiques** misent sur une **culture permanente de l'innovation**, tant dans sa composante technologique que sociale, organisationnelle, marketing... ;
 - des formations organisées « en plateaux » et non plus « en silos », offrant une véritable multidisciplinarité et fondées sur des approches pédagogiques, associant **savoirs technologiques et scientifiques, services et usages** ;
 - inciter les entreprises à ouvrir davantage leur recrutement à des formations plus généralistes et transversales que spécialisées et techniques.
- **Un « pacte industriel régional formation–compétences–emploi »** visant à :
 - **proposer des pistes attractives** pour les jeunes (développement de périodes d'apprentissage, de stages et de formation à l'étranger, filières de formation en apprentissage du niveau IV/V au niveau I, doubles diplômes...) et **ouvertes** (possibilités d'évolution dans le métier ou vers d'autres métiers, ouverture multidisciplinaire...), misant sur des recrutements diversifiés ;
 - **sécuriser les salariés** exerçant ces métiers, notamment en proposant des **mobilités transverses et des métiers passerelles**.
- **Mutualiser les bonnes pratiques et articuler l'existant, capitaliser : développer** la synergie territoriale permettant la capitalisation, la valorisation des réussites, l'échange de pratiques et l'évaluation transversale. La Région pourrait avoir un rôle de gestion de cette « banque d'expériences » pour labelliser des actions menées en matière de formation et de gestion par les compétences et en assurer le développement dans les territoires. Dans le supérieur, la Région pourrait soutenir une mutualisation des connaissances sur les territoires.
- **Promouvoir la culture scientifique** dans un « archipel des métiers » en prenant appui sur les musées/cités industrielles ; promouvoir de nouveaux concepts : des « bibliothèques et conservatoires industriels ».

PROPOSITION 7 : ECOTECHNOLOGIES ET ECOSERVICES

La notion de développement durable, soulignée par la tenue du Grenelle de l'environnement, constitue une tendance lourde et un facteur concurrentiel majeur tant dans le domaine industriel que dans un certain nombre d'activités liées aux services. Le développement des énergies renouvelables (solaire en particulier, le site de Technolac en étant une vitrine significative), la nécessaire amélioration des performances énergétiques des bâtiments, les besoins de consommation (donc de production ou d'adaptation) de proximité déjà évoqués, sont autant de pistes qui constitueront demain des axes de développement importants. Sur ce sujet, la récente note du Centre d'analyse stratégique de janvier 2010 « la croissance verte : quels impacts sur l'emploi et les métiers ? » insiste sur l'adaptation substantielle des dispositifs de formation.

Il est donc nécessaire que des actions spécifiques soient entreprises en matière d'éco technologie et d'éco services tant Rhône-Alpes dispose d'atouts en la matière. La candidature de Rhône-Alpes pour la labellisation du pôle éco-tech est l'illustration de la dynamique régionale sur ce thème qui doit être soutenue.

- **Structurer un système financier régional**, à forte synergie et complémentarité, autour d'un triptyque « industrie/territoires/finance », permettant de **mobiliser et d'allouer une épargne de proximité en faveur de l'industrie et de l'économie verte**. Facteur de conciliation des citoyens et des territoires avec l'industrie.

PROPOSITION 8 : RESEAUX D'ACTEURS ET LISIBILITE DE L'ACTION PUBLIQUE

Si la région Rhône-Alpes recèle un puissant réseau d'opérateurs, ceux-ci sont trop souvent marqués par un individualisme et des redondances qui ont pour effet d'être à la fois non productives et déroutantes pour les usagers, et notamment pour les entreprises. Pour améliorer l'efficacité de l'action publique, il convient de renforcer les coordinations et les coopérations entre les collectivités territoriales, l'Etat et les partenaires sociaux, sur le champ du développement économique et social ; coordonner et mieux articuler les dispositifs et les financements au niveau régional. **La Région a toute légitimité dans le cadre du SRDE pour organiser les moyens en accord avec l'Etat et les collectivités territoriales.**

- **Fédérer les différents acteurs financiers** (ARDI, FFA Réseau entreprendre, les *business angels*, Rhône-Alpes création, les banques, Oséo, SIPAREX...) et développer l'ingénierie autour du fonds régional à l'investissement industriel (FRII).
- **Ouvrer pour atteindre la taille critique des entreprises. Le défi de la transmission/reprise impose d'agir en faveur de la lisibilité et la simplification des dispositifs.** Pour cela, il est proposé de travailler sur la coordination entre acteurs et de favoriser le rapprochement des coopérations et alliances financières de différentes PMI sur un secteur pour les renforcer (export, offre élargie sur un marché...).

PROJET DE PROPOSITION 9 : ANTICIPATION ET VEILLE

La crise est un signal d'alarme, même si elle se résorbe rapidement. Parler d'anticipation c'est aborder les mutations sous l'angle de la veille. **La veille anticipative stratégique a fait l'objet de recherches particulières en Rhône-Alpes (cf. Professeur Humbert Lesca) et l'exploitation des signaux faibles peut être mise en œuvre de façon très souple dans les entreprises** : il s'agit de réduire les incertitudes inhérentes à toute entreprise, en exploitant et en échangeant les informations, même ténues, mais convergentes. **Les ressources existent en Rhône-Alpes, les pôles de compétitivité, nombreux dans la région, ont dès leur création intégré la veille, mais celle-ci doit aussi être diffusée plus largement dans le tissu économique d'autant plus que la crise aura démontré que l'horizon économique est peu visible**, instable, et que les nécessités d'adaptation et d'anticipation seront encore plus marquées lorsque la fin de la crise ne signifiera pas la fin des incertitudes. Au-delà des dispositifs existants (pôles de compétitivité, clusters..), nous suggérons que la Région expérimente des démarches innovantes d'anticipation en partant de l'analyse de besoins nouveaux dans la satisfaction desquels rentreraient à la fois des services et des produits nouveaux suivants la problématique des usages.

- **Disposer d'une information statistique et analytique précise sur le tissu industriel régional pour conduire des stratégies industrielles.**

L'éclatement des informations statistiques concernant l'industrie ne favorise pas l'appropriation, l'analyse partagée des acteurs pour conduire des stratégies industrielles convergentes. La mise en synergie de l'ensemble des acteurs au service d'une analyse dynamique, partagée et actualisée est nécessaire à la réactivité d'une politique publique au service de l'industrie.

La politique de développement industriel doit s'accompagner d'une connaissance des mécanismes de développement industriel et d'innovation à caractère territorial pour contribuer à l'orientation des politiques publiques en matière de développement économique mais aussi d'emplois et de formation.

PROPOSITION 10 : MARCHES EXTERIEURS

Comme évoqué dans le rapport du CESR sur le développement des PME à l'international (juin 2008), les exportations de Rhône-Alpes sont concentrées à 70% sur 3 départements : le Rhône, l'Isère et l'Ain. Les marchés extérieurs sont donc une priorité économique pour les autres départements. L'expérience des trois départements leaders à l'export doit profiter à l'ensemble régional afin de définir les cibles et coordonner les actions.

Comme nous l'avons souligné plus haut, les exportations à destination de l'Union européenne représentaient, en 2008, 61% du total des exportations de Rhône-Alpes alors que celles à destination de **l'Asie-Océanie et Amériques représentaient moins de 22% du total.**

Pour dynamiser l'export, une autre répartition des échanges économiques est nécessaire, définissant des pays cibles et accompagnant les démarches, notamment par du conseil stratégique, en impliquant les acteurs à l'international : Région, Chambres consulaires notamment, afin d'encourager les exportations rhônalpines vers ces destinations.

- **Rendre lisible, simplifier et piloter les aides à l'export.**

PROPOSITION 11 : PRODUITS LABELLISES

Comme il a été évoqué dans la deuxième partie dédiée à l'impact sociétal, le consommateur, marqué du fait de la globalisation économique, par la nécessité d'assurer sa sécurité dans un contexte consumériste, rendu méfiant et attentif, se tournera davantage vers des produits labellisés, notamment émanant de son environnement. **L'idée de labels adaptés faisant référence à des cahiers des charges sur l'origine et la qualité de la production doit donc être soutenue dans l'intérêt des producteurs comme des consommateurs. Une étude permettant de mesurer l'opportunité d'un label « Rhône-Alpes » auprès des consommateurs sur les produits d'origine régionale pourrait être lancée. Selon les conclusions de l'étude, des initiatives pourraient ensuite être menées.**

- **Protéger le marché intérieur** par le développement et le contrôle des normes ou l'utilisation de bilans carbone, promouvoir, au plan international, l'utilisation des normes européennes face à l'hégémonie des normes américaines.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS

PROPOSITIONS	FACE AUX MUTATIONS DE L'ÉCONOMIE RHONALPINE	SPECIFIQUES A L'INDUSTRIE ISSUES DES ETATS GENERAUX DE L'INDUSTRIE
Réexamen du Schéma Régional de Développement Economique (SRDE)	Prendre en compte des évolutions liées à la crise et aux modifications de l'environnement économique et financier.	<ul style="list-style-type: none"> - Traduire la spécificité industrielle régionale. - Doter le SRDE d'un volet financier.
Développer la fonction de passeur pour dynamiser l'innovation		<ul style="list-style-type: none"> - Développer, sur l'ensemble du territoire, la fonction de « passeur » permettant aux PME d'intégrer les innovations dans leur développement industriel en précisant : <ol style="list-style-type: none"> 1. la nature de la fonction, 2. de l'environnement ou les conditions nécessaires à son exercice, 3. les garanties à apporter dans la mise en œuvre et le suivi.
Filières évolutives et expérimentations localisées	Engager des expérimentations localisées croisant filières et territoires sur des thématiques précises en s'appuyant sur une ingénierie régionale avec des objectifs et des indicateurs prédéfinis.	<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier les démarches à partir des besoins et du marché.
Sous-traitance		<ul style="list-style-type: none"> - Mener une expérimentation localisée de l'ARDI (Agence Régionale du Développement et de l'Innovation). - Favoriser l'encadrement des relations, donneurs d'ordre/sous-traitants par la législation et par la contractualisation. - Favoriser une politique dynamique pour sortir des relations de dépendance.
Services à la personne	Etablir un véritable plan régional pluri-annuel dans le cadre du SRDE.	
Formation et savoir-faire	<p>Répondre aux besoins à venir en matière de formation. Et en particulier développer des formations de haut niveau sur « les aptitudes manuelles » nécessaires à l'économie de demain.</p> <p>Mettre en œuvre une véritable reconnaissance des ressources humaines et une gestion des parcours professionnels.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir un management par les compétences. - Penser les formations industrielles autrement. - Lier systématiquement économie/emploi/formation dans toutes les instances d'élaboration des politiques de formation, tant au plan régional. - Elaborer un « plan filières d'avenir ». - Elaborer un « pacte industriel régional formation – compétences – emploi » visant en particulier à sécuriser les parcours des salariés exerçant ces métiers.
Eco technologies et eco services	Entreprendre des actions spécifiques en matière d'éco technologie et d'éco services pour valoriser les atouts de Rhône-Alpes en la matière.	<ul style="list-style-type: none"> - Structurer un système financier régional permettant de mobiliser et d'allouer une épargne de proximité en faveur de l'industrie et de l'économie verte.

PROPOSITIONS	FACE AUX MUTATIONS DE L'ECONOMIE RHONALPINE	SPECIFIQUES A L'INDUSTRIE ISSUES DES ETATS GENERAUX DE L'INDUSTRIE
Réseaux d'acteurs et lisibilité de l'action publique	Renforcer les coordinations et les coopérations entre les collectivités territoriales, l'Etat et les partenaires sociaux sur le champ du développement économique et social ; coordonner et mieux articuler les dispositifs et les financements au niveau régional.	<ul style="list-style-type: none"> - Fédérer des différents acteurs financiers autour du Fonds régional à l'investissement industriel (FRII). - Oeuvrer pour atteindre la taille critique des entreprises. Le défi de la transmission/reprise impose d'agir en faveur de la lisibilité et de la simplification des dispositifs.
Anticipation et veille	Mettre en œuvre de façon très souple dans les entreprises la veille anticipative stratégique en s'appuyant sur les compétences régionales.	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer d'une information statistique et analytique précise sur le tissu industriel régional pour conduire des stratégies industrielles.
Marchés extérieurs	Définir des pays cibles en accompagnant les démarches, en impliquant les acteurs à l'international afin d'encourager les exportations rhônalpines vers les destinations à forte croissance.	<ul style="list-style-type: none"> - Rendre lisible, simplifier et piloter les aides à l'export.
Produits labellisés	Conduire une étude sur l'opportunité ou non d'un label « Rhône-Alpes » auprès des consommateurs et selon les conclusions mener des initiatives.	<ul style="list-style-type: none"> - Protéger le marché intérieur par le développement et le contrôle des normes ou l'utilisation de bilans carbone, promouvoir, au plan international, l'utilisation des normes européennes face à l'hégémonie des normes américaines.

Conclusion

La région Rhône-Alpes dispose de nombreux atouts lui permettant de se positionner dans l'après crise et de rebondir positivement. Une démarche proactive et coordonnée de l'ensemble des acteurs dans une gouvernance régionale innovante serait un catalyseur important d'adaptation de l'économie aux mutations en cours.

Le caractère de l'avis, dans un contexte de mutation économique qui est son objet même, ne permet évidemment pas d'y apporter une conclusion stricto sensu. Ce travail doit être entendu comme une première étape ; la suivante devant permettre en particulier de faire des propositions relatives aux principes généraux d'un Schéma Régional de Développement Economique renouvelé. Elle permettra également d'aborder les impacts sur des secteurs qui n'ont pas été évoqués dans cette première phase : tourisme, économie sociale et solidaire... Tout au plus peut-on affirmer que si cette crise est l'élément déclencheur d'une réflexion, elle n'en est pas l'élément fondateur.

D'une manière insensible, la société a évolué depuis l'avènement d'un libéralisme planétaire sans véritable alternative. Les excès de tous ordres ont pu laisser croire que la croissance n'avait pas de frein, pas de limite. Une angoisse individuelle et collective s'est manifestée même chez ceux qui se sont estimés à l'abri des menaces du lendemain. On peut alors s'interroger sur les modifications comportementales attendues, une fois la crise passée. La cupidité humaine peut-elle être tempérée ? Serons-nous marqués durablement par une crise qui nous a fait frôler l'effondrement ?

En réalité notre destin est entre nos mains et à l'échelon de notre territoire. Nous sommes à la fois dépendants et interdépendants car la région Rhône-Alpes s'inscrit dans un contexte national et, au-delà, mondial. Cependant, toute réflexion doit générer l'action et c'est le sens de nos préconisations.

Annexes

Tableau des réponses aux questions par collège

II

Tableau des réponses aux questions par collège

QUESTION 1

Quels sont, selon vous, les **handicaps** et les **atouts** de l'économie régionale pour faire face à la crise ?

SYNTHESE COLLEGE 1	SYNTHESE COLLEGE 2	CONTRIBUTION COLLEGE 3-4	SYNTHESE COMMISSION
<p><u>Atouts :</u></p> <p>Diversité. Socle industriel appuyé par services. Réseaux chefs d'entreprise. Pôles de compétitivité. Entreprises leader à l'international. Qualité de la main d'œuvre et savoir-faire.</p> <p>Qualité /PME agroalimentaires. Circuits courts.</p> <p>Sous-traitance = + et -</p> <p>Démographie. Villes denses.</p> <p><u>Handicaps :</u></p> <p>Manque centre de décision Manque d'organismes internationaux. Atomisation des acteurs, diversité des acteurs.</p>	<p><u>Atouts :</u></p> <p>Diversité des secteurs et filières. Forte présence industries avenir. Tourisme. R&D et innovation techno. Réseau d'acteurs. Démographie. Géopolitique / centre gravité européen</p> <p><u>Handicaps :</u></p> <p>Eloignement des centres de décision. Poids de l'état fort/rapport déséquilibré. Difficultés de convergence des dispositifs.</p> <p>Interdépendance entre secteurs = synergie mais aussi hiérarchie.</p> <p>Dialogue social : amélioration plan régional mais insuffisant dans l'entreprise.</p> <p>Sous-traitance : atout mais handicap.</p>		<p><u>Atouts :</u></p> <p>Diversité des secteurs et filières. Forte présence industries d'avenir liées au développement durable et à l'innovation technologique. Socle et tradition industriels (sous-traitance), appuyés par services. Tissu dominant de PME et TPE plus réactif. Secteur touristique important. Réseaux d'acteurs. Main d'œuvre qualifiée et savoir-faire. Démographie, densité du tissu urbain. Qualité des infrastructures. Positionnement géographique/Europe. Pratique à l'international. Tissu d'écoles, d'universités de centre de recherches de grande qualité.</p> <p><u>Handicaps</u></p> <p>Eloignement des centres de décision. Déséquilibre de Rhône-Alpes/Ile de France. Poids de l'état fort/rapport déséquilibré. Atomisation des acteurs, difficultés de convergence des dispositifs, individualisme. Nature d'une partie de la sous-traitance. Interdépendance entre secteurs = synergie mais aussi hiérarchie. Dialogue social : amélioration constatée plan régional mais insuffisant dans l'entreprise. Structure du capital des PME. Difficultés des PME/pôles. Retard financement des infrastructures.</p>

QUESTION 2

Dans une configuration d'après crise,
quels sont les **secteurs, territoires ou types d'entreprises à fort potentiel de développement ?**

SYNTHESE COLLEGE 1	SYNTHESE COLLEGE 2	CONTRIBUTION COLLEGE 3-4	SYNTHESE COMMISSION
<p>Agroalimentaire. Tourisme blanc et vert. Secteur lié à l'énergie. Textiles techniques. Design. Clean-tech. Certains secteurs industriels pharmaceutiques. Solaire, bio masse, énergies renouvelables. Eco-industries, développement durable. Reprise d'entreprise par les salariés.</p>	<p>Pas de secteurs condamnés. Investir dans la diversité.</p> <p>Désaccord sur la place des filières industrielles/reste.</p>	<p><u>CCE</u></p> <p>Le tourisme. Les services. Biens d'investissement.</p> <p><u>P. Grillot</u></p> <p>Logistique internationale. Développement durable.</p>	<p>Agroalimentaire. Tourisme blanc et vert. Secteur lié à l'énergie. Textiles techniques. Design. Clean-tech. Certains secteurs industries pharmaceutiques. Solaire, bio masse, énergies renouvelables. Eco-industries, développement durable. Services. TPE bâtiment.</p> <p>Reprise d'entreprise par les salariés. Pas de secteurs condamnés. Investir dans la diversité.</p> <p>Faire apparaître les interdépendances, les interfaces liées aux processus d'innovation liés à une variété de savoirs, aborder la fertilisation croisée, importance de la R&D.</p> <p>Prendre en compte le lien avec le territoire/atouts spécifiques et s'appuyer sur le marketing territorial. Par exemple, la compilation de documents sur les entreprises leaders sur le territoire.</p>

QUESTION 3

Ces **potentiels de développement** identifiés, comment les **aider** à émerger au plus vite ?
Comment les **maintenir** pendant la phase accentuée de la crise ?

SYNTHESE COLLEGE 1	SYNTHESE COLLEGE 2	CONTRIBUTION COLLEGE 3-4	SYNTHESE COMMISSION
<p>Renforcer le rôle des Chambres consulaires et réseaux sur les entreprises à potentiel, financements spécifiques.</p> <p>Echanges de bonnes pratiques.</p> <p>Consolidation des territoires et économie de proximité.</p> <p>Travailler sur les gazelles.</p> <p>Favoriser l'accès aux ressources en matière d'innovation.</p>	<p>Capacité à anticiper.</p> <p>Capacité à innover (sociale, culturelle, technologique, développement durable).</p> <p>Renforcer les réseaux et les organiser régionalement (par filières).</p> <p>Implication des acteurs dans les stratégies.</p> <p>Redonner du pouvoir dans la proximité.</p> <p>Organiser les rapports entre territoires et entreprises (dialogue social territorial, GPEC, CPL).</p> <p>Renforcer cohérence, complémentarité et développement entre territoire mais sans hiérarchie</p>	<p>CCE</p> <p>Trésorerie, rôle des banques, conseil- accompagnement pour valider les objectifs de redémarrage.</p> <p>Investir à contretemps.</p> <p>P. Grillot</p> <p>Complémentarité entre secteurs Réseaux</p> <p>Procédure anticipatrice des difficultés (Etat, Région...).</p> <p>Partenariat écoles-entreprises.</p>	<p>Renforcer le rôle des Chambres consulaires et réseaux sur les entreprises à potentiel, financements spécifiques.</p> <p>Echanges de bonnes pratiques.</p> <p>Consolidation des territoires et économie de proximité.</p> <p>Travailler sur les gazelles.</p> <p>Favoriser l'accès aux ressources en matière d'innovation.</p> <p>Capacité à anticiper.</p> <p>Capacité à innover (sociale, culturelle, technologique, développement durable).</p> <p>Renforcer les réseaux et les organiser régionalement (par filières)</p> <p>Implication des acteurs dans les stratégies.</p> <p>Redonner du pouvoir dans la proximité.</p> <p>Organiser les rapports entre territoires et entreprises (dialogue social territorial, GPEC, CPL).</p> <p>Renforcer cohérence, complémentarité et développement entre territoires mais sans hiérarchie.</p> <p>Trésorerie, rôle des banques, conseil- accompagnement pour valider les objectifs de redémarrage.</p> <p>Investir à contretemps.</p> <p>Complémentarité entre secteurs. Réseaux.</p> <p>Procédure anticipatrice des difficultés (Etat, Région...).</p> <p>Partenariat écoles-entreprises.</p> <p>Assurer la cohérence globale par rapport au développement durable.</p> <p>Développer des observatoires de branches par activités.</p> <p>Rôle des CTEF.</p> <p>Développer la veille anticipatrice stratégique.</p> <p>Réduire le décalage entre TPE et clusters, pôles de compétitivité.</p> <p>Faciliter la création de pôles d'entreprises (PEA-CRITT).</p> <p>Favoriser un dialogue stratégique (comités stratégiques prospectifs).</p>

QUESTION 4

De quels **savoir-faire** l'économie de Rhône-Alpes, et notamment son industrie, aura-t-elle besoin ?
Comment les **conserver**, les **construire** ?

SYNTHESE COLLEGE 1	SYNTHESE COLLEGE 2	CONTRIBUTION COLLEGE 3-4	SYNTHESE COMMISSION
<p>Favoriser l'interaction donneur d'ordre et sous-traitants.</p> <p>Favoriser la mutualisation lien cluster-entreprise.</p> <p>Conserver les compétences avant tout : formation, motivation.</p>	<p>Les compétences techniques et transversales.</p> <p>Une véritable gestion des parcours professionnels alliant savoir de base et savoir professionnel tout au long de la vie.</p> <p>Gestion des transitions sans rupture et avec transférabilité.</p> <p>Donner sa place et reconnaître ressources humaines passer d'une vision du salarié obstacle et salarié variable d'ajustement à une vision du salarié acteur stratégique.</p>	<p><u>CCE</u></p> <p>Capacité à agir dans un contexte international plus que national.</p> <p><u>P. Grillot</u></p> <p>Veille et réseaux internationaux et formation.</p>	<p>Favoriser l'interaction donneurs d'ordre et sous-traitants.</p> <p>Favoriser la mutualisation lien cluster-entreprise.</p> <p>Conserver les compétences avant tout : formation, motivation.</p> <p>Les compétences techniques et transversales ;</p> <p>Une véritable gestion des parcours professionnels alliant savoir de base et savoir professionnel tout au long de la vie.</p> <p>Gestion des transitions sans rupture et avec transférabilité.</p> <p>Donner sa place et reconnaître les ressources humaines et passer d'une vision du salarié obstacle et salarié variable d'ajustement à une vision du salarié acteur stratégique.</p> <p>Capacité à agir dans un contexte international plus que national.</p> <p>veille et réseaux internationaux et formation.</p> <p>Rôle des CTEF sur le territoire.</p>

QUESTION 5

Avez-vous le sentiment que cette crise, lorsqu'elle sera en voie d'être terminée, aura des **conséquences durables sur les comportements économiques et sociétaux** ?

SYNTHESE COLLEGE 1	SYNTHESE COLLEGE 2	CONTRIBUTION COLLEGE 3-4	SYNTHESE COMMISSION
<p>Changement de comportement des consommateurs : impact de l'environnement et de la santé. Nécessité de développer des labels adaptés</p> <p>Défiance vis-à-vis de la mondialisation et des grandes entreprises, regain d'intérêt pour le territoire.</p> <p>La fragilité du salariat conduit à l'augmentation de la création d'entreprises sans projet véritable (fragilité durabilité). Distinguer auto-entrepreneuriat et création en termes d'accompagnements. Le conseil et la proximité sont un atout pour les PME.</p> <p>La crise révèle au-delà de ses éléments conjoncturels, des problèmes structurels. Nécessité du lien entre production industrielle et demande.</p>	<p>Résistance aux changements chez tous les acteurs mais décisions échappent aux salariés.</p> <p>La crise ayant mis en exergue des contradictions, c'est dans leur découplage qu'on peut espérer et souhaiter des changements de comportements individuels et collectifs.</p> <p>Economie réelle et sphère financière.</p> <p>Capacité offre et insuffisance de demande (baisse du pouvoir d'achat - endettement).</p> <p>Gestion court terme - moyen et long terme.</p> <p>Champ mondialisé des processus économiques (éloignement des décisions) et régulation / gouvernance à autres niveaux.</p> <p>La responsabilité est donc avant tout dans les entreprises : décisions ou pas d'investir. nouveaux procédés - nouvelles activités - nouveaux emplois - former ou pas les salariés - reconnaître et valoriser le travail.</p>	<p>C. Ambroise Thomas : Oui si éducation et information.</p> <p>CCE :</p> <p>La crise n'a pas de conséquences durables sur le comportement des chefs d'entreprise et retour aux comportements antérieurs.</p>	<p>Changement de comportement des consommateurs : impact de l'environnement et de la santé.</p> <p>Nécessité de développer des labels adaptés.</p> <p>Défiance vis-à-vis de la mondialisation et des grandes entreprises, regain d'intérêt pour le territoire.</p> <p>La fragilité du salariat conduit à l'augmentation de la création d'entreprises sans projet véritable (fragilité durabilité). Distinguer auto-entrepreneuriat et création en termes d'accompagnements.</p> <p>Le conseil et la proximité sont un atout pour les PME.</p> <p>La crise révèle au-delà de ses éléments conjoncturels, des problèmes structurels. Nécessité du lien entre production industrielle et demande. Repenser les circuits courts, la consommation responsable.</p> <p>La crise pose le problème de répartition entre consommation et investissement.</p> <p>Résistance aux changements chez tous les acteurs mais décisions échappent aux salariés.</p> <p>La crise ayant mis en exergue des contradictions, c'est dans leur découplage qu'on peut espérer et souhaiter des changements de comportements individuels et collectifs.</p> <p>Economie réelle et sphère financière.</p> <p>Capacité offre et insuffisance de demande (baisse du pouvoir d'achat - endettement).</p> <p>Gestion court terme - moyen et long terme.</p> <p>Champ mondialisé des processus économiques (éloignement des décisions) et régulation / gouvernance à autres niveaux.</p>

<p>Repenser les circuits courts, la consommation responsable.</p> <p>La crise pose le problème de répartition entre consommation et investissement.</p>	<p>Mais aussi aux pouvoirs publics : critères d'attribution, conditionnalité des fonds publics pour davantage prendre en compte la réalité de ces investissements. Nouvelle croissance - nouvelle régulation.</p> <p>L'opinion publique, les consommateurs exercent une influence de plus en plus importante avec une prise de conscience collective : développement durable - environnement - produire/consommer autrement - respect/équité de la planète - gestion et répartition des ressources.</p> <p>➤ Mais les grandes entreprises utilisant la crise avec ses effets d'aubaine, accentuent les pressions - contre productives. D'où montée d'une défiance évidente de salariés.</p>		<p>La responsabilité est donc avant tout dans les entreprises : décisions ou pas d'investir. nouveaux procédés - nouvelles activités - nouveaux emplois - former ou pas les salariés - reconnaître et valoriser le travail.</p> <p>Mais aussi aux pouvoirs publics : critères d'attribution, conditionnalité des fonds publics pour davantage prendre en compte la réalité de ces investissements. Nouvelle croissance - nouvelle régulation.</p> <p>L'opinion publique, les consommateurs exercent une influence de plus en plus importante avec une prise de conscience collective : développement durable - environnement - produire/consommer autrement - respect/équité de la planète - gestion et répartition des ressources.</p> <p>Mais les grandes entreprises utilisant la crise avec ses effets d'aubaine, accentuent les pressions - contre productives. D'où montée d'une défiance évidente des salariés.</p>
---	---	--	--

QUESTION 6

Avez-vous le sentiment que les **pôles de compétitivité** peuvent à eux seuls répondre aux objectifs fixés ?
Les conditions de labellisation des pôles, en été 2005, sont-elles toujours **valables aujourd'hui** ?

SYNTHESE COLLEGE 1	SYNTHESE COLLEGE 2	CONTRIBUTION COLLEGE 3-4	SYNTHESE COMMISSION
<p>Pas de Pôle sur agro-alimentaire mais clusters et implication de nombreuses entreprises, mutualisation de moyens nécessaires comme agrapôle qui permet de mettre en œuvre des projets.</p> <p>Les pôles sont une donnée essentielle mais pas suffisante.</p> <p>L'économie est plurielle : nécessité d'une politique en direction des PME et TPE, économie présentielle et résidentielle.</p>	<p>La politique des pôles est loin de suffire à répondre aux objectifs fixés (participation d'un plus grand nombre de PME - développement - la formation - l'emploi - le dialogue social).</p> <p>Elle n'est qu'un aspect d'une politique d'innovation plus large qu'il faut amplifier.</p> <p>Ils n'ont pas vocation à répondre à tout, ils font partie d'une démarche plus globale en interaction avec les clusters - les filières.</p> <p>Dans laquelle, l'implication des salariés, la formation sont incontournables, la clé de réussite étant aussi l'amélioration du dialogue social.</p>	<p>Colette Ambroise-Thomas :</p> <p>Non, ils y ont un rôle non négligeable mais ils ne peuvent, ils ne doivent pas être les seuls à répondre aux objectifs visés. Il est évident que les conditions de labellisation des pôles doivent plus que jamais évoluer avec la situation actuelle.</p> <p>CCE : Le pôle de compétitivité doit être davantage orienté sur PME et TPE.</p>	<p>La politique des pôles est loin de suffire à répondre aux objectifs fixés (participation d'un plus grand nombre de PME - développement - la formation - l'emploi - le dialogue social). Elle n'est qu'un aspect d'une politique d'innovation plus large qu'il faut amplifier.</p> <p>Ils n'ont pas vocation à répondre à tout, ils font partie d'une démarche plus globale en interaction avec les clusters - les filières.</p> <p>Dans laquelle, l'implication des salariés, la formation sont incontournables, la clé de réussite étant aussi l'amélioration du dialogue social.</p> <p>Pas de Pôle sur agro-alimentaire mais clusters et implication de nombreuses entreprises, mutualisation de moyens nécessaires comme agrapôle qui permet de mettre en œuvre des projets.</p> <p>Les pôles sont une donnée essentielle mais pas suffisante.</p> <p>L'économie est plurielle : nécessité d'une politique en direction des PME et TPE, économie présentielle et résidentielle.</p>

QUESTION 7

Considérez-vous que **l'industrie**, notamment celle des **biens de consommation** courants, doit constituer une **priorité absolue dans un contexte de réappropriation** ? Avez-vous le sentiment que les **importations en provenance d'Asie du Sud-Est**, et notamment de la Chine, pourront **diminuer en raison d'un changement de comportement des consommateurs** ?

SYNTHESE COLLEGE 1	SYNTHESE COLLEGE 2	CONTRIBUTION COLLEGE 3-4	SYNTHESE COMMISSION
<p>L'industrie est incontournable pour un positionnement performant de notre économie nationale dans l'économie mondiale. Mais cela renvoie aux réponses précédentes.</p> <p>Un point important il importe de donner les outils de construction de diagnostics stratégique s'appuyant sur une prospective sectorielle. Au regard de la concurrence, notamment des pays émergents concevoir des stratégies de niches ou des stratégies de différenciation s'appuyant, notamment sur les secteurs de biens traditionnels sur la qualité du "made in France". Favoriser les démarches marketing et responsable permettant de faire coller l'offre à la demande domestique et /ou européenne et mondiale. Il faut conserver un tissu industriel performant sur les biens de consommation traditionnels qui sont souvent liés à des territoires.</p>	<p>Ce qui domine en Rhône-Alpes, ce sont les industries de biens intermédiaires et des biens d'équipement, la question n'est donc pas essentielle. C'est dans la création, l'innovation de produits et services nouveaux qu'il faut reconquérir des parts de marchés. Nous croyons à l'économie de l'offre qui répond mieux à la demande, aux besoins des consommateurs.</p> <p>Ce qui risque de changer avec le comportement des consommateurs, c'est le développement de plus d'exigences : de qualité, de sécurité, de fiabilité, de qualité de rapports sociaux.</p> <p>Mais pour certains, ces exigences réelles se heurtent à la réalité d'un pouvoir d'achat trop faible qui induit que le prix reste premier critère de choix.</p>	<p>Colette Ambroise-Thomas :</p> <p>Une prise de conscience des conséquences de ces importations sur les pertes d'emplois dans notre pays conduira certainement nos consommateurs à privilégier les fabrications « françaises », voire européennes.</p> <p>CCE :</p> <p>Promouvoir un retour sur les productions plus locales.</p>	<p>L'industrie est incontournable pour un positionnement performant de notre économie nationale dans l'économie mondiale. Mais cela renvoie aux réponses précédentes. Un point important il importe de donner les outils de construction de diagnostics stratégique s'appuyant sur une prospective sectorielle. Au regard de la concurrence, notamment des pays émergents concevoir des stratégies de niches ou des stratégies de différenciation s'appuyant, notamment sur les secteurs de biens traditionnels sur la qualité du "made in France". Favoriser les démarches marketing et responsable permettant de faire coller l'offre à la demande domestique et /ou européenne et mondiale. Il faut conserver un tissu industriel performant sur les biens de consommation traditionnels qui sont souvent liés à des territoires. Ce qui domine en Rhône-Alpes, ce sont les industries de biens intermédiaires et des biens d'équipement, la question n'est donc pas essentielle. C'est dans la création, l'innovation de produits et services nouveaux qu'il faut reconquérir des parts de marchés. Nous croyons à l'économie de l'offre qui répond mieux à la demande, aux besoins des consommateurs. Ce qui risque de changer avec le comportement des consommateurs, c'est le développement de plus d'exigences : de qualité, de sécurité, de fiabilité, de qualité de rapports sociaux. Mais pour certains, ces exigences réelles se heurtent à la réalité d'un pouvoir d'achat trop faible qui induit que le prix reste premier critère de choix.</p>

QUESTION 8

La Région Rhône-Alpes, dans le cadre du SRDE, doit-elle **affirmer davantage son rôle en terme de développement économique** ?
Si oui, comment ? Doit-on **soutenir des expérimentations localisées** ? autres ?

SYNTHESE COLLEGE 1	SYNTHESE COLLEGE 2	CONTRIBUTION COLLEGE 3-4	SYNTHESE COMMISSION
<p>En terme de développement économique, la région est une collectivité pivot entre l'économie des territoires infra régionaux et l'économie nationale /ou européenne.</p> <p>Aussi doit-elle être considérée comme majeure dans le dispositif d'animation et d'action publique sous couvert :</p> <p>a) de se voir pleinement reconnaître en matière de politique de développement économique son rôle de coordinateur ; b) de bien assurer l'articulation politique sectorielle / politique territoriale.</p> <p>SRDE doit être à l'écoute des filières du local au régional.</p> <p>Difficulté de convergence entre Etat et la Région sur le développement économique.</p>	<p>La crise : opportunité de renforcer le rôle économique de la région.</p> <p>Le SRDE de 2005 à revisiter avec prise en compte de toutes les évolutions survenues depuis (montée des innovations technologiques - exigence de développement durable), projets - pôles - évolutions et mutations à venir.</p> <p>Pour un SRDE cohérent, intégrant : Développement d'activités à fort potentiel complétant ce qui est fait dans les pôles dans une logique industrielle, de services, de services publics.</p> <p>- Renforcement et modernisation des filières existantes et création de nouvelles activités avec appui sur les savoir-faire existants et promotion de nouveaux savoir-faire.</p> <p>- Encourager les initiatives économiques concertées des acteurs, quelle que soit la configuration (alliant conseil - financement - mise en réseau - appui à l'export) : stratégie de niche complétant celle plus lourde de filière.</p>	<p>Colette Ambroise Thomas :</p> <p>La Région Rhône-Alpes certainement mais elle ne doit pas être la seule collectivité à jouer ce rôle. Toute initiative visant à innover, à diversifier, à contribuer au développement économique de notre région doit être encouragée et accompagnée. Cependant il conviendra de les évaluer très régulièrement.</p> <p>CCE : Répartition des compétences à clarifier</p>	<p>En termes de développement économique, la région est une collectivité pivot entre l'économie des territoires infra régionaux et l'économie nationale /ou européenne.</p> <p>Aussi doit-elle être considérée comme majeure dans le dispositif d'animation et d'action publique sous couvert :</p> <p>a) de se voir pleinement reconnaître en matière de politique de développement économique son rôle de coordinateur ; b) de bien assurer l'articulation politique sectorielle / politique territoriale.</p> <p>SRDE doit être à l'écoute des filières du local au régional.</p> <p>Difficulté de convergence entre Etat et la Région sur le développement économique.</p> <p>La crise : opportunité de renforcer le rôle économique de la région.</p> <p>Le SRDE de 2005 à revisiter avec prise en compte de toutes les évolutions survenues depuis (montée des innovations technologiques - exigence de développement durable), projets - pôles - évolutions et mutations à venir.</p> <p>Pour un SRDE cohérent, intégrant : Développement d'activités à fort potentiel complétant ce qui est fait dans les pôles dans une logique industrielle, de services, de services publics.</p> <p>- Renforcement et modernisation des filières existantes et création de nouvelles activités avec appui sur les savoir-faire existants et promotion de nouveaux savoir-faire.</p>

	<p>L'investissement dans l'innovation sociale tant au sein des entreprises qu'à un niveau territorial de branches, de filière est constitutif de l'innovation, de la compétitivité économique. Utiliser et amplifier les compétences de la Région.</p>		<p>- Encourager les initiatives économiques concertées des acteurs, quelle que soit la configuration (alliant conseil - financement - mise en réseau - appui à l'export) : stratégie de niche complétant celle plus lourde de filière.</p> <p>L'investissement dans l'innovation sociale tant au sein des entreprises qu'à un niveau territorial de branches, de filière est constitutif de l'innovation, de la compétitivité économique.</p> <p>Utiliser et amplifier les compétences de la Région.</p> <p>La Région Rhône-Alpes certainement mais elle ne doit pas être la seule collectivité à jouer ce rôle. Toute initiative visant à innover, à diversifier, à contribuer au développement économique de notre région doit être encouragée et accompagnée. Cependant il conviendra de les évaluer très régulièrement.</p> <p>Répartition des compétences à clarifier</p>
--	--	--	--

Bibliographie

Aef.info. « *Plan anti-crise en Rhône-Alpes* », décembre 2008

Union des Industries et Métiers de la Métallurgie Actualité. « *La vie économique et sociale* ». Dans *Actualité*, n°295

Groupe Crédit Agricole. « *Sorties de crise : scénario d'ensemble et cas des PME* », 25 novembre 2008

CESR Bretagne. « *Agir ensemble pour dépasser la crise* », 18 mai 2009

DESSERTINE Philippe. « *Ceci n'est pas une crise* ». Hachette 2009, 167p.

OUDEGHIRI Rémi. « *Les Français inégaux face à la crise* ». Ipsos'Klub

Chambre de commerce et d'industrie de Lyon. Livre Blanc, « *Pour une nouvelle ambition industrielle dans la Région Urbaine de Lyon* », mars 2009

Rhône-Alpes Tourisme. « *Les vacances des Français en 2009, quels comportements face à la crise ?* », avril 2009

ERNST & YOUNG. Mission d'études en faveur du développement des « cleantech » ou des éco-technologies en région Rhône-Alpes, juin 2009

FMI. *Perspectives de l'économie mondiale*, octobre 2009

OCDE. *Perspectives économiques*, 19 novembre 2009, n°86

Le bilan de l'économie mondiale 2009. Dans *Problèmes économiques*, 23 décembre 2009

Les chiffres de l'économie 2010. Dans *Alternatives économiques* n°82, 4^{ème} trimestre 2009

L'état de l'économie 2010. Dans *Alternatives économiques* n°84, 2^{ème} trimestre 2010

Centre d'analyse stratégique. Dans *Note de veille*, janvier 2010

FMI. *Perspectives de l'économie mondiale*, 26 janvier 2010

FMI. *Perspectives économiques*, 26 janvier 2010

OCDE. *Taux de chômage harmonisés*, 8 février 2010

Remerciements

Nous exprimons nos remerciements à tous ceux qui ont accepté d'éclairer notre réflexion et de participer à nos travaux, et plus particulièrement aux personnes auditionnées :

M. Jacques GERAULT, préfet de la région Rhône-Alpes et du Rhône

M. Jean-Louis GAGNAIRE, vice-président du Conseil régional Rhône-Alpes, délégué au développement économique

Mme Christiane PUTHOD, conseillère régionale Rhône-Alpes, déléguée à l'emploi

M. Jean-Pierre ALLEGRET, professeur des Universités et directeur du Département Ingénierie Economique et Financière de Lyon 2

Mme Françoise CHARBIT, déléguée générale de Tenerdis

M. Frédéric DANQUIGNY, chargé de mission Agence économique de la Savoie

M. Michel DAVEZIN, directeur régional délégué DIRECCTE

M. Henri DUCHEMIN, directeur de l'Agence économique de la Savoie

M. Jean-Jacques DUCHENE, directeur général Savoie Technolac

M. François GAUDICHET, directeur régional Banque de France

M. Hervé LAURENT, directeur de la création d'entreprises Savoie Technolac

M. Vincent LE CALONNEC, directeur régional INSEE

M. Vincent-Jacques le SEIGNEUR, secrétaire général de l'INES

M. Jean-Claude MILLET, président du Conseil de surveillance d'Osmooze, de Millet Innovation et de Eidos et membre de l'Académie des technologies

M. Jean-Charles POTELLE, président directeur général de Boldoduc et président du pôle de compétitivité Techtera

M. Bruno RAGUE, directeur de l'ARDI

M. Jean-Yves RIGAULT, délégué général de la plate-forme Tecklicell, papeterie, imprimerie et emballage-transformation

M. Denis VARASCHIN, vice-président de l'Université de Savoie

M David VITALE, chef de projets, pôle ORA (Optique Rhône-Alpes), Saint-Étienne

M. Sylvain WADIER, directeur de l'ASDER

Déclarations des groupes

Intervention de M. Gilles MAURER, au nom du collège 1

Monsieur le Président, cher(e)s collègues,

Je ne reviendrai pas sur la première partie de cet avis, très bien documenté, qui reprend en particulier les causes de la crise au niveau national.

Par contre, il me semble important d'insister sur nos spécificités régionales en particulier sur certains bassins d'emplois tels que Oyonnax, St Etienne, Roanne, la Vallée de l'Arve ou le Nord Ardèche. Compte tenu de leurs caractéristiques industrielles, ce sont des territoires qui forcément ont subi la crise de façon plus forte.

Cette caractéristique industrielle, qui d'ailleurs peut être généralisée à la région Rhône Alpes, avait déjà été fléchée comme une tendance lourde dans le précédent Schéma Directeur de Développement Economique (SRDE) avec de nombreux avantages en période de croissance, mais également de risques dans un contexte de crise tel que nous le vivons aujourd'hui.

Le Plan de relance de l'Etat et le Plan de soutien de la Région ont sans doute atténué des difficultés pour nombre de nos entreprises et par conséquent pour leurs employés, mais ce sont des actions court terme qui ne modifieront pas en profondeur l'économie et l'emploi de notre région.

Intéressons-nous donc à la partie constat et préconisations touchant en profondeur notre économie régionale.

Nous appuyons tout à fait l'avis sur le rôle de nos 15 pôles de compétitivité comme « locomotives » de notre développement industriel. Le travail qui y est réalisé permet de faire travailler « ensemble » (c'est un mot que je reprendrai tout à l'heure) la recherche, l'enseignement supérieur et les entreprises grandes et petites. Cette démarche co-constructive montre son efficacité et doit être reconduite dans d'autres contextes. L'heure n'est plus aux « chapelles » de prérogatives...

Autres initiatives à déployer, celles des soutiens aux entreprises « gazelles » par les structures de proximité telles les Chambres de commerce. Si cela n'a pas déjà été réalisé, il conviendrait de recenser les bonnes pratiques de ces sociétés qui réussissent à travers la crise, afin de les faire connaître et d'assurer ainsi un transfert de savoir-faire vers les autres entreprises susceptibles d'atteindre ce niveau de performance.

Evoquons maintenant les Etats Généraux de l'Industrie.

Notre CESR y a fortement contribué et nos préconisations en terme d'orientations ont été reprises comme éléments structurants des actions à mener pour impulser les nécessaires mutations de notre économie régionale.

Comme cela avait déjà été suggéré dans le SRDE, il est maintenant important de développer les outils de financement pour aider les entreprises à passer des seuils de croissance nécessaires. Le rapport suggère, et ce dans le cadre du réexamen du SRDE dans ce nouveau contexte, de développer des expérimentations autour, par exemple, de démarches qui privilégieraient les besoins et le marché plutôt que l'offre. Le FSI et le FRIL pourraient servir de leviers pour ces expérimentations. D'ailleurs le groupe de travail animé par Philippe GRILLOT apportera certainement des éclairages à ce sujet.

Nous souscrivons donc pleinement à ces préconisations.

Autre préconisation importante issue des EGI, il s'agit du développement de la fonction de « passeur » de l'innovation pour l'intégrer dans le développement industriel.

C'est là qu'intervient la notion d'ensembliser mais surtout l'importance du « travailler ensemble » d'un réseau d'acteurs. Notre bateau avancera si nous ramons ensemble dans une même direction, même si le courant n'est pas toujours favorable. L'idée d'animer et de réunir ces passeurs, au cours d'un forum, pourrait permettre aux entreprises de mieux appréhender cette problématique et de connaître les dispositifs disponibles dans la région.

Cette notion de réseau d'acteurs reprise également dans la préconisation n°8 est primordiale en particulier quant à sa lisibilité.

Un effort doit être réellement engagé pour simplifier en « détuilant » (c'est un néologisme) et en « désilotant » (autre néologisme) afin que nos entreprises s'y retrouvent dans les réseaux d'opérateurs qui interviennent sur leurs territoires.

Les autres préconisations revêtent également leur importance, et en particulier celle qui prône l'anticipation des besoins en terme de formation.

C'est un chantier permanent, et là encore notre CESR contribue fortement à la réflexion en particulier dans les travaux que nous menons sur le thème des Ressources Humaines et du Management par les compétences. Ce sujet, animé par notre président, a d'ailleurs été traité lors d'une journée de travail des trois commissions concernées la semaine dernière.

Enfin, nous aurions aimé que l'exportation comme levier de développement de notre région soit un peu plus mis en valeur. Jacques LAMBERT, directement concerné en tant que Conseiller du Commerce Extérieur, précisera ce point mieux que moi.

Avant de lui passer la parole, je confirme bien entendu que nous voterons cet avis et nous remercions le Président Mancret, les Services et tous les contributeurs pour le travail effectué.

Intervention de M. Jacques LAMBERT, au nom du collège 1

Monsieur le Président, Chers collègues,

Nous pensons qu'il est dommage que les « Marchés Extérieurs » ne figurent qu'en dixième proposition dans un minuscule paragraphe. Cela n'est pas une critique des autres propositions qui précèdent, ni une critique pour ceux qui ont construit ces propositions, ni pour Gérard MANCRET, responsable du groupe de travail.

A un moment où l'emploi demeure une des préoccupations fondamentales pour le monde économique, c'est bien vers les marchés extérieurs - et dans l'exportation - qu'il faut chercher et encourager les emplois d'aujourd'hui et de demain. Rhône-Alpes a toujours eu un solde commercial excédentaire, même si, avec la crise, il est en net repli (exportation -22,5% et importation -15,4%) mais il est évident que cet excédent doit être amplifié.

Plus que jamais, les marchés extérieurs doivent être une priorité. Un seul chiffre quand on se compare à un grand pays Européen voisin :

- En France, 25% des emplois dépendent de nos exportations, et Rhône-Alpes est dans la même configuration ;
- En Allemagne, 40% (voir même 45%) des emplois dépendent des exportations.

Tout à fait d'accord avec la « contribution » pour constater que 70% des exportations ne sont malheureusement réalisées que par trois départements (Rhône, Isère, Ain) sur les huit de la région, et, qui plus est, les 70% de ces exportations ne sont malheureusement réalisés à 61% que sur trois pays de l'Union Européenne (Allemagne, Italie, Espagne).

Ce sont là deux constats alarmants et quelques peu fragiles. Pour ces raisons, les actions sur les marchés extérieurs devraient être davantage mis en exergue parmi nos différentes propositions pour attirer une fois de plus l'attention des acteurs politiques, publics et même économiques.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. Michel WEILL, au nom de la CFDT

Avec une juste prudence, la contribution qui nous est proposée aujourd'hui ne parle plus de sortie de crise, mais de mutations à opérer pour se positionner dans l'après-crise et rebondir positivement. Pour nous, l'essentiel est d'être d'accord sur les mutations à opérer ; car qui pourra dire quand nous serons dans l'après-crise ? Après une crise et avant une autre ? Nous savons bien que la crise financière cache des dysfonctionnements et des mutations plus profondes, qui font système. Nous partageons la comparaison de Michel Serres pour qui « *la crise actuelle est une faille géante au niveau des plaques basses qui se meuvent lentement et cassent tout à coup dans les abysses tectoniques invisibles* », et pour qui « *ce serait une erreur d'en localiser l'épicentre en surface dans le seul espace visible financier et économique* ». Nous savons donc bien que ce n'est pas un taux de croissance qui remonterait passagèrement, voir un taux de chômage qui baisserait aussi passagèrement qui feront le printemps de l'après-crise. Crise en W, croissance molle sur longue période. Notre rôle n'est pas d'être prévisionniste ou devin sur l'avenir, mais de penser juste pour agir juste aujourd'hui.

C'est bien ce que dit la contribution dans sa conclusion quand elle dit que la crise est l'élément déclencheur et non fondateur, que les excès de tous ordres, et notamment des inégalités, avaient pu laisser croire que la croissance n'avait pas de frein, pas de limite, quand elle dit que c'est aux modifications comportementales de tous les acteurs qu'on jugera si les fondamentaux de la crise ont disparu ou se sont tout au moins fortement atténués.

Nous sommes donc en accord avec les fondements intellectuels de la démarche, même si nous sommes un tout petit peu en retrait sur l'affirmation que notre destin est entre nos mains et à l'échelon de notre territoire. Plût au ciel qu'il en soit ainsi ! Disons qu'il est en partie aussi entre nos mains à l'échelon régional.

Les préconisations sont-elles à la hauteur des enjeux ?

Le rapport précise bien que cette contribution ne constitue qu'une première étape. Cette précision est pour nous essentielle, car des leviers importants de l'économie et de la société rhônalpine ne sont pas ici approfondis. Nous pensons notamment au tourisme et plus largement aux secteurs des services dans toute leur diversité, secteur privé et secteur public. Même si nous partageons totalement l'analyse du rôle entraînant du secteur industriel, il n'est que de voir la fragilité des pays qui ont fait plus ou moins le choix du tout service, on sait bien que, même en Rhône-Alpes, les trois quart des emplois proviennent du secteur tertiaire. On sait bien que l'attractivité d'un territoire est lié à la qualité de ses services, que l'industrie a besoin de services de qualité de haut niveau avec lesquels une symbiose se crée, que les services aussi s'exportent, qu'on exporte des packages de biens et de services et que là aussi l'innovation peut se nicher. Et que finalement ce qui compte, c'est la capacité de répondre avec la meilleure qualité possible aux besoins des consommateurs d'ici et d'ailleurs, que ça soit par des produits ou par des services.

Notre travail dans le cadre des États généraux de l'industrie a permis d'enrichir considérablement le volet industriel. C'est une excellente chose. Nous attendons aussi beaucoup de la deuxième étape pour achever le travail commencé. La révision du Schéma régional de développement économique doit nous permettre d'être plus complet plus précis et plus innovant, même si les prémices y sont.

Nous voulons aussi faire une mise en garde : la profondeur de la crise a permis la floraison de beaucoup de bonnes intentions, de beaux discours, suivez mon regard du côté de Davos ; il pourrait en être de même au niveau régional ; c'est très bien, mais il faut tenir la longueur, et ça c'est plus difficile. Le dialogue stratégique avec les salariés et leur représentants dans les entreprises et les territoires à l'instar de ce qui se passe dans les quatre comités stratégiques et prospectifs de branche mis en place en Rhône-Alpes, la transformation des rapports donneurs d'ordre/sous-traitants, l'impératif de l'innovation global et intégrée, technologique, sociale, environnementale, la mutation vers les filières d'avenir avec ce que cela veut dire en terme de transformation des compétences et de formation.

Nous avons fait de la belle ouvrage avec ce rapport. Mais il faudra de la ténacité et de la vigilance pour le faire vivre. Nous n'en manquerons pas.

Nous voterons bien entendu ce rapport.

Intervention de Mme Christine LAYMAND, au nom de la CFE-CGC

Nous ne reviendrons pas sur tous les argumentaires qui convergent vers le fait que la crise nécessite une nouvelle approche économique et sociale.

Nous ne reprendrons donc pas toutes les propositions de l'avis face aux mutations de l'économie rhônalpine que nous partageons ; mais nous tenons à pointer deux éléments qui nous paraissent essentiels en terme de levier de sortie de crise.

Le premier concerne le Schéma Régional de Développement Economique, épine dorsale des orientations stratégiques de la Région qui pilote la dynamique économique, de l'emploi et de la formation. Des actions sur les secteurs et les territoires à fort potentiel de développement sont nécessaires, telles qu'orienter la croissance sur les activités à forte valeur ajoutée et à fort contenu intellectuel (par exemple découvrir et développer les activités « cleantech » pour les énergies nouvelles ou renouvelables et par extension le développement durable).

Il est donc impératif de redonner de la force à notre tissu industriel régional en accompagnant les mutations industrielles articulées autour d'un cercle vertueux Recherche – Université – Entreprise en promouvant les travaux issus des pôles de compétitivité et leur appropriation par les PME.

Il est écrit dans le rapport « qu'il ne peut y avoir de filières condamnées mais des filières évolutives et adaptables » ; encore faut-il ne pas « rater » la mutation économique nécessaire et les aider financièrement sur l'articulation Etat/Région.

En s'appropriant l'avis du CESR, à travers ses propositions, l'objectif principal du nouvel exécutif régional doit être une rénovation du SRDE en concertation avec les partenaires sociaux pour accompagner les mutations inévitables de la région Rhône-Alpes.

Le deuxième élément que la CFE-CGC souhaite relever dans cette déclaration, c'est qu'en complémentarité du SRDE, l'axe stratégique Economie - Emploi – Formation ne peut s'exonérer d'une vraie Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences territoriales.

D'une part, il est nécessaire de prioriser les emplois qualifiés car les entreprises ont besoins de techniciens, d'ingénieurs et de cadres tout en donnant à l'apprentissage ses lettres de noblesse en créant les passerelles avec les formations dispensées par l'apprentissage supérieur.

D'autre part, la région ne pourra pas avoir comme principale orientation que les secteurs innovants, mais elle doit aussi favoriser les industries de services, seules capables de créer de nombreux emplois relativement moins qualifiés et non soumis à la concurrence internationale car de proximité et à temps de cycle faible.

Une déclinaison de l'ANI de 2008 sur la GPEC doit s'effectuer dans les territoires, dans les branches et les entreprises. Les salariés représentent le facteur essentiel au redémarrage de notre économie rhônalpine.

Les publics prioritaires sont les salariés les plus exposés aux conséquences des évolutions économiques ou technologiques, notamment les salariés qui travaillent dans des métiers qui sont potentiellement en décroissance, et aussi les jeunes et les seniors.

Il est également préconisé dans la GPEC de prendre en compte la mise en œuvre de la mixité et de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

En conclusion, c'est bien dans le dialogue social régional que se trouvent la réflexion et l'action nécessaires à notre économie rhônalpine en mutation, et c'est pour cette raison que la CFE-CGC votera cette contribution.

Intervention de M. Jean-Bernard LAUNAY, au nom de la CFTC

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers,

La crise financière et bien sûr, son corollaire : la crise sociale touche pratiquement tout le monde. Je dis bien pratiquement tout le monde car certains s'en sortent malgré tout, voire même en tirent profits.

Bien sûr, ici, comme dans tous les cataclysmes ce sont les plus fragiles qui sont directement abattus.

Depuis quelques années, notre monde tournait dans une spirale étourdissante de spéculations tous azimuts.

Malheureusement chacun dans cette aventure, à son petit niveau de fortune, y a été de sa part de responsabilité. Que ce soit l'immobilier, la production de masse à bas coût, l'énergie, la surconsommation, la volonté c'était vendre, faire des bénéfices.

La machine s'emballait : on était condamné à produire toujours plus toujours moins cher, pour plus de profits pour certains. On revivait le célèbre film de Charlot dans les temps modernes. Et pour la consommation : vous n'avez pas d'argent..., ce n'est pas grave ..., empruntez... vous revendrez plus cher.

L'exemple qui faisait tourner les têtes : les primes démentielles des traders et certains salaires indécents.

Les transports de matières premières, pleins à craquer tournaient dans le golfe du Mexique attendant que les cours montent suffisamment pour décharger des profits démesurés.

Il ne fallait pas être sorcier pour s'apercevoir que cette situation factice allait se payer en bout de chaîne. Certains gourous, ça et là, tiraient la sonnette d'alarme devant une surchauffe qui touchait tous les secteurs. Et je ne parle pas de l'entrée en lice dans la concurrence mondiale des nouveaux pays producteurs qui ont en partie brouillé les cartes, autrefois réparties entre les pays occidentaux.

Cette crise était prévisible et bien prévisible. Ce qui n'était pas prévu, cela a été sa soudaineté.

Dans ces pratiques de circulations de flux financiers, où la moralité s'était, au fil du temps, accommodée des soucis de rentabilité, la trop grande malhonnêteté de certains a eu raison de l'appât du gain ambiant.

Et le château de cartes s'est écroulé. Est-ce que ce n'est pas la fin d'un cycle ?

Mais encore en bout de chaîne qui paye ?

- le vieil ouvrier américain qui, confiant dans son régime de retraite par capitalisation, se retrouve sans ressources et doit vendre tous ces biens pour manger,
- l'entreprise dont la taille ou la technologie empêche une importante capitalisation,
- les actifs de tous les pays qui, confiant dans leurs patrons, voient incrédules s'évanouir leur entreprises et leurs moyens d'existence,
- les patrons, il est vrai, qui se battent pour sauver leurs entreprises, alors que malheureusement d'autres semblent en profiter pour essayer de satisfaire encore leurs actionnaires dans les mêmes conditions qu'avant le choc.

En un mot, un monde du travail dans tous les pays sous le choc de la précarisation :

- faillites d'entreprises, production de masse à coûts tendus (affaires des retours des jouets dangereux, retours des véhicules de nombreuses marques pour sécurité douteuse, tec...), montée en flèche des nombres de chômeurs de presque tous les pays,
- les puissances financières en total retrait par rapport aux nouveaux risques de l'investissement.

La commission présidée par Gérard MANCRET a fait un remarquable travail d'investigation.

Même si elles sont obligatoirement appréciées à travers les différents prismes des choix de société, propre à chacun de nous, les conséquences et propositions ont été évoquées avec une grande objectivité.

La CFTC a particulièrement apprécié la méthode de travail et a participé dans le groupe de travail du collège II à l'élaboration des propositions qui sont ici présentées.

Nous adhérons à l'ensemble des préconisations, que nous ne reprendrons pas volontairement ici, tout en souhaitant mettre l'accent sur 2 d'entre elles :

- la sous-traitance

Force de notre région, la sous-traitance est un volant de savoir faire spécifique, et de souplesse pour la totalité des donneurs d'ordre. Il est vital pour notre économie régionale et nationale que ce secteur ne soit pas oublié des clients qui les sollicitent.

La reprise ne pourra s'envisager sans la présence de ces entreprises dont les savoir-faire font partie du fond technologique des sociétés qui échangent avec elles.

Elles doivent être associées dans les challenges à l'export et surtout nous devons veiller à gérer le maintien de leur niveau de compétences techniques qui fait partie intégrante du socle technologique de la région.

Nous adhérons à la notion d'encadrement des relations donneurs d'ordre – sous-traitant, y compris par des aménagements législatifs juridiques et contractuels.

Le Schéma Régional de Développement Economique de Rhône Alpes se doit d'intégrer ces relations à réguler dans le monde de l'entreprise tant au niveau des donneurs d'ordre que des sous-traitants.

Les conditions d'avenir de milliers de familles et de nombreux territoires de notre région en dépendent.

- la formation

« La formation ne peut répondre seulement aux besoins exprimés mais aux besoins avenir ». Notre organisation fait sienne cette remarque de la commission.

Nous faisons « nôtres » l'ensemble des préconisations de la commission sur la formation.

La CFTC milite depuis longtemps sur la sécurisation des parcours professionnels et nous saluons cette remarque de la commission : « Une véritable reconnaissance des ressources humaines doit s'instaurer. Elle doit favoriser le passage du salarié obstacle et salarié variable d'ajustement au salarié acteur stratégique... ».

Encore faut-il que, pour être acteur stratégique, il puisse être quelques fois entendu, considéré...

« I HAVE A DREAM »...peut être y arriverons nous ! Il est à craindre toutefois que les vieilles habitudes ne soient tenaces.

Les bonnes pratiques en matière de formation doivent se faire en partenariat avec tous les acteurs mais dès le début de la filière ou de la vie professionnelle, et mettre en phase les pieuses évocations et la réalité : un jeune qui cherche un contrat de professionnalisation, pourtant prôné par la majorité d'entre nous, tous collèges confondus, s'engage dans un vrai parcours du combattant, voire même est obligé de renoncer ou de dévier loin de ses aspirations. Cela interroge.

Je termine en confirmant que la CFTC votera cet avis qui nous paraît assez objectif et porteur de nombreuses pistes de progrès mais nous ne nous faisons pas trop d'illusions quant à la réalité du terrain.

Quid de la fin de la crise ? Est-ce que nous sommes vraiment en capacité d'en envisager une date de fin ?

Est-ce que cette première crise un peu sérieuse modifiera des habitudes et pratiques ancestrales ? Nous n'en sommes pas totalement convaincus. Pourtant il y a urgence. De l'avis de plusieurs gourous économistes d'autres secousses sont inévitables.

Par exemple : Quid de ce qui s'annonce avec l'affrontement qui se précise entre la parité du dollar, de l'euro (affaibli par la Grèce) et le yuan ? Que se passera-t-il si la Chine, coffre fort en dollar du déficit abyssal du monde occidental, et d'autres pays, se décident à ne plus reconnaître ce fameux dollar comme référence des échanges ? C'est pourtant ce qui arrivera un jour.

En renouvelant nos félicitations pour les travaux de la commission présidée par Gérard MANCRET.

La CFTC votera cet avis.

Intervention de M. Daniel BLANC-BRUDE, au nom de la CGT

Je voudrais rebondir dans ce débat sur la place de l'industrie : plusieurs intervenants ont souligné, à juste raison, que Rhône-Alpes, 2^{ème} région industrielle, avait beaucoup souffert de la crise, de même que la place des services était déterminante. Si je partage tout cela, il convient de regarder avec lucidité ce qui relève de la crise, ce qui relève du déclin de l'industrie française, depuis les années 1980-1990.

Depuis ces années, la France a perdu toute vision industrielle. A partir d'une analyse fautive des réalités, le thème de la société postindustrielle a instillé le doute sur l'importance de l'industrie. Y compris encore aujourd'hui pour beaucoup, c'est le développement des services aux personnes comme une vraie alternative à l'industrialisation qui est mis en avant, souvent avec l'argument que l'industrie est considérée comme dévastatrice pour l'environnement, comme si lorsqu'elle va s'installer ailleurs, cela s'évaporerait.

Notre industrie se trouve aussi engagée dans un cercle vicieux : son recul entraîne un moindre effort d'investissement et de recherche développement et des marges trop faibles qui, à leur tour, se révèlent insuffisantes pour financer les investissements et la recherche, eux-mêmes trop faibles pour lui permettre de défendre ses positions au niveau national et international. Il s'est dit aussi dans le débat beaucoup de choses que je partage sur la dégradation des marges bénéficiaires et qui relève des stratégies de financiarisation ou des politiques de l'emploi.

Je voudrais faire remarquer que, dans les causes multiples de ce déclin, il y a le choix des années antérieures du modèle britannique contre le modèle allemand. Paradoxe, alors que nous vantons ce dernier, nous appliquons le premier. Une autre des causes est à rechercher en dehors de l'industrie dans le choix qui s'impose aussi à partir des années 80-90 du caractère jugé inéluctable de ce déclin. Une de ces conséquences a été l'abandon du financement public ciblé sur des objectifs définis par la puissance publique au profit de mesures fiscales s'appliquant indifféremment à toutes les entreprises. Ne laissant substituer pour l'essentiel que les politiques horizontales de soutien aux PME et d'aide à l'innovation, à la fois coûteuses et peu efficaces du fait de la dilution et de l'importance des effets d'aubaine qu'elles ont engendrées.

De fait, comme l'a montré la Cour des Comptes, le secteur tertiaire a été le principal bénéficiaire de ces mesures et notamment la grande distribution et les cafés-hôtels-restaurants. L'heure est donc venue de reconstruire, avec tous les acteurs et partenaires sociaux, un nouveau pacte social, fondé sur la conviction partagée que la France se doit de disposer d'une industrie forte.

Il faut donc opérer un renversement complet :

L'industrie exige un engagement politique fort, portée par tous les acteurs, politiques, économiques, éducatifs, sociaux. Cet engagement doit avoir pour finalité à la fois le repositionnement du leadership de l'industrie par rapport aux services et la mise en cohérence de l'ensemble des politiques fiscale, budgétaire, universitaire, environnementale, de protection sociale..., avec la priorité qui serait à nouveau reconnue à l'industrie.

Tout le reste n'est que discours avec de graves désenchantements à nouveau.

Intervention de Mme Christine CANALE, au nom de la CGT

Dès début 2009, à partir des réalités d'une crise économique, financière, sociale dégradant fortement l'économie rhônalpine, ses activités et ses emplois, le CESR décide de s'autosaisir avec sa commission économie, emploi.

Ce travail des trois collèges permet de mesurer les effets de la crise, les contradictions auxquelles nous sommes confrontés et pointe des pistes de réflexions, d'actions relatives aux nécessaires conduites de changement, mutations et évolutions à venir. Cet avis porte analyse du réel, ancre perspectives et démarche anticipative. Pour en apprécier la pertinence, il faut aussi le replacer dans cette première étape en interaction avec la contribution du CESR touchant à la préparation et à la tenue des EGI.

Nous sommes dans ce même fil conducteur, sur un travail en poursuite des commissions 1, 3 et 9 du CESR, du Comité de Pilotage EGI, et du groupe outils et financements, le tout s'inscrivant pour la 2^{ème} étape avec la prochaine élaboration du SRDE de Rhône-Alpes.

La CGT n'a pas ménagé ses efforts, son implication aux différents niveaux pour porter ses propositions économiques, sociales, et financières. Elles sont bien sûr accrochées aux questions du travail, de sa transformation, de la place et la reconnaissance, des capacités humaines dégagées des normes sociales techniques et financières actuellement imposées, de la valeur des hommes et des femmes qui contribuent à la création de richesses et doivent en avoir un juste retour. Elles sont portées dans l'interdépendance de l'économie et du social.

La notion de la réponse aux besoins sociaux, de l'intérêt général est pour nous une question fondamentale et porte aussi conception de la société, d'une économie de croissance d'activités, créatrice d'emplois, respectueuse de l'environnement, génératrice d'une juste répartition des revenus. On ne peut plus désormais méconnaître que cette crise systémique résulte de deux décennies de déflation salariale, de récession sociale et d'une pression sans précédent sur les activités productives au profit d'une financiarisation accrue de l'économie. Ainsi, il y a donc nécessité de réévaluer dans les mécanismes économiques, la part que l'on consacre à cette reconnaissance du travail.

Comme le pointe notre avis : "cette crise sera-t-elle porteuse d'un changement de cap inévitable dès lors où nous sommes passés à côté de la catastrophe intégrale" ?

"En tirerons-nous les leçons et dès lors, serons-nous capables de sortir des comportements des stratégies ayant abouti à cette situation ?".

Il y a tout lieu de s'inquiéter sur les comportements qui perdurent (après la pluie vient le beau temps !) et sur les résistances au changement.

L'une des dimensions de ce problème concerne plus particulièrement l'usage des fonds, des ressources des entreprises. Et 2008, 2009, montrent que les grandes entreprises continuent de privilégier la rémunération des actionnaires aux dépens de l'emploi, des salaires, de l'investissement productif. De 2000 à 2008, cette part de rémunération augmente considérablement de 18,2 à 26,9%, au détriment des salaires bruts qui passent de 41,9% à 37,4% des cotisations sociales qui baissent de 15 à 12%, des impôts sur les entreprises de 8,4% à 7,5%.

Entre 1984 et 2008, les prélèvements sociaux et fiscaux diminuent de 23,5 à 17,5%.

Ce n'est donc pas "le poids des prélèvements sociaux" qui pose problème. Dans les faits, ce sont les dividendes qui constituent la première charge qui pèse sur la production et les services.

Ils ont augmenté de 9,3% en 2008 et dépassent désormais le ¼ de la richesse produite par les entreprises. Ils sont supérieurs aux investissements, cotisations sociales des employeurs et aux impôts à la production réunis (242 milliards contre 212 milliards).

Certes la distribution des dividendes est un phénomène très concentré sur les grands groupes, mais leur comportement financier imprime des contraintes de plus en plus fortes sur le tissu des PME-PMI dépendantes de ces donneurs d'ordre.

Deuxième constat, si les entreprises ont repris le chemin de l'endettement bancaire, ce n'est pas pour financer un accroissement des investissements mais les placements financiers et les restructurations. Ce n'est pas moins de 109 milliards d'euros au titre d'intérêts d'emprunt qui ont été versés pour acquérir des actifs financiers. C'est sur ce type de comportement, de stratégies qu'il faut se réinterroger sans attendre et oser nous déporter du prisme de la concurrence, de la compétitivité, du marché comme seul régulateur de l'économie.

Au moment où le CESR porte réflexions et propositions sur outils et financement avec création d'un pôle de financement public/privé, d'un fonds régional pour l'investissement, d'une mobilisation de l'épargne via un livret industrie, etc. il serait parfaitement indécemment que certains continuent de privilégier les marchés financiers, la rentabilité financière à court terme, alors que d'autres : institutions financières, politiques publiques et même les salariés - consommateurs consacrent du crédit, des fonds publics, de l'épargne au développement d'une économie durable.

De la même façon, l'avis a pointé fort justement le fait que "les salariés subissent les effets de la crise sans qu'ils puissent peser sur les décisions : éloignement des centres de décisions, régulation à des niveaux éloignés, etc. C'est bien dans l'entreprise, que l'activité économique se concrétise, que les investissements sont réalisés, que les emplois sont créés ou supprimés, que les salaires et les conditions de travail sont déterminés, que les droits des salariés sont ou pas respectés.

Cela met en lumière un sérieux problème sur la prise de décisions stratégiques dans la gestion des entreprises, comme dans la reconnaissance des ressources humaines. Pour la CGT, parmi les mutations à opérer, le collectif de travail, avec de nouveaux droits d'intervention, doit prendre une place décisive dans la gouvernance des entreprises et plus largement à l'échelle des territoires, où politiques publiques, institutions agissent de concert sur l'économie et le social.

Nous notons avec satisfaction que l'avis approche la nécessité d'un dialogue social plus conséquent dans les entreprises et au plan territorial en préconisant sa transformation en un dialogue stratégique. Cette nouvelle notion, au-delà d'un débat consultatif auprès des partenaires sociaux, peut, de notre point de vue, trouver expérimentation concrète au sein des comités stratégiques de filières, des comités interentreprises entre donneurs d'ordre et sous-traitants, instances retenues par les EGI en Rhône-Alpes.

Deuxième sujet de satisfaction, l'avis repositionne l'emploi, la formation en terme de trajectoire sécurisée tout au long de la vie, sans rupture et avec transférabilité, rejoignant en cela notre conception de la sécurité sociale professionnelle. Il s'agit bien de redonner place au travail, à sa reconnaissance et à son sens... et comme l'avis le préconise, considérer le salarié comme acteur stratégique, en lieu et place du salarié obstacle et variable d'ajustement.

Nous retrouvant pleinement dans ces conceptions, le champ des préconisations sur formation et savoir-faire ouvre des possibilités pour lier économie - emploi - formation, coupler industrie - service, mutualiser, développer les transversalités, les formations multidisciplinaires.

L'objectif étant de répondre aux mutations technologiques à venir, sans rien concéder aux nouveaux besoins sociaux et tout ce qui a trait aux mutations de la société, en développant des services solidaires.

Ainsi le pacte régional formation - compétences - emploi doit constituer les bases du prochain SRDE et CPRDF, un des défis auxquels les partenaires sociaux vont s'atteler dans les mois à venir.

Pour terminer par une touche d'actualité, l'avis pointe qu'en France, décision a été prise de privilégier l'investissement plutôt que la consommation par l'augmentation du pouvoir d'achat. Mais cette option a du mal à résister à la réalité des faits.

Tous les observateurs économiques et sociaux indiquent que le niveau des investissements pour 2008/2009 est catastrophique et qu'il va donc falloir attendre 2011 pour entrevoir un effet possible sur l'emploi, de même qu'aujourd'hui les secteurs liés notamment à la consommation sont ceux qui entrent massivement dans une situation de crise comme par exemple tout le petit commerce, enfin l'inquiétude grandit avec l'arrivée en très grand nombre de chômeurs de longue durée ouvrant ainsi en grand, les portes de l'exclusion pour de nombreuses familles rhônalpines.

Tout porte donc à croire que c'est dans la conjonction des deux que réside la solution et non dans un positionnement archaïque comme le développe certain en resserrant le discours sur la faute aux 35 heures et à la retraite à 60 ans ; discours qu'apprécieront, sans aucun doute, les 356.492 chômeurs dans notre région avec notamment un chômage de longue durée qui a augmenté de 40 % en un an.

C'est bien au service d'une politique économique et sociale moderne que s'exprime aujourd'hui dans notre pays des centaines de milliers de manifestants dans l'action nationale interprofessionnelle sur les retraites, l'emploi et le pouvoir d'achat.

Les appréciations que nous avons choisi de porter sur l'avis, sont forcément sélectives et limitées. Ceci dit, cela ne veut pas dire que nous n'apprécions pas les autres sujets abordés. Nous considérons que cet avis est fouillé, reflet de la diversité d'opinions, de contributions. Une vraie élaboration collective de toute la commission 1 pendant près de 15 mois, sous la houlette d'un président très impliqué et attentif aux propositions faites par la commission. C'est dans cet état d'esprit, que nous souhaitons continuer à nous impliquer pour la 2^{ème} étape des travaux économiques de la commission 1.

Vous l'aurez compris, la CGT votera l'avis.

Intervention de M. Gérard CLEMENT, au nom de FO

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs, chers collègues,

Le projet de contribution qui nous est soumis pose la question essentielle : « la crise constitue-t-elle un accident de parcours ou l'évolution de la société, le système libéral sans alternative viable, ne sont-ils pas porteurs d'un changement de cap inévitable ? ». Les faits esquissent cette réponse plus que les intentions.

« Pourtant, le système néolibéral a manifestement failli. Les banques restent en position dominante et la réglementation à ce jour n'est que fragmentaire et inefficace. La nécessaire réduction de la taille d'un secteur financier hypertrophié n'a pas eu lieu, pas plus que le développement de la base productive du pays. L'obsession de l'intégrisme du marché - bien qu'il n'ait pas passé l'épreuve des tests en s'effondrant - n'a pas cédé la place à un nécessaire rééquilibrage des rôles entre les marchés et l'Etat. La privatisation, la déréglementation et la flexibilité du marché du travail ont été appliquées, sans produire pour autant une croissance stable ou le plein emploi. L'accroissement démesuré de l'inégalité a également entraîné une récession sociale, une pauvreté tenace, qui ont aggravé les difficultés des classes les plus pauvres. ».

Ce constat de Michael Meacher, député travailliste anglais, dans le Guardian du 2 mars dernier à propos de la Grande-Bretagne témoigne, s'il en était besoin, de la gravité de la crise qui est loin d'être finie. D'autant plus que les tenants de l'industrie financière (sic) internationale après leur sauvetage par les politiques publiques ont repris leur spéculation sur d'autres bulles spéculatives. La dette des Etats est devenue un enjeu spéculatif. L'exemple de la Grèce est là devant nous et nous laisse augurer des difficultés futures.

La Grèce est très endettée et la finance internationale attaque ce maillon faible de la zone euro pour tester la cohésion de l'ensemble, avant éventuellement de spéculer contre d'autres pays pour générer d'énormes profits. La réaction à cette attaque devrait entraîner la mise « sous tutelle » de la Grèce par la Commission européenne, par ses partenaires au sein de la zone euro et/ou par un éventuel Fonds monétaire européen.

A l'instar des pays du Tiers-Monde à partir des années 1980, la Grèce va se voir imposer un programme d'ajustement économique et social drastique, traduisant sa tiers-mondialisation qui préfigure sans doute celle d'autres pays européens.

Jusqu'à présent, l'ajustement néolibéral imposé était réservé aux pays « non développés ». La Grèce inaugure le processus de tiers-mondialisation de l'Europe en passant sous les fourches caudines de « l'ajustement ». A l'instar des pays du Tiers-Monde, il s'agit de dégager des marges de manœuvre budgétaires pour rembourser la dette extérieure à travers la réduction du périmètre de l'État, la privatisation, la dérégulation, les coupes claires dans les budgets de santé, d'éducation... La Grèce est un test pour l'Europe néolibérale.

Ces politiques d'ajustement qui, après la Grèce, atteindront les PIGS (Portugal – Italie – Grèce – Espagne) comme les nomment les spéculateurs, toucheront certainement la France d'ici la fin de l'année 2010. L'OCDE a modélisé ces pratiques dans un rapport de 1996 et un des chapitres donne froid dans le dos quand on sait que les chapitres qui se suivent sont intitulés : Prendre des mesures politiquement et socialement peu risquées – Agir sur la qualité des services publics – Diviser et opposer pour imposer – un régime dictatorial serait idéal pour imposer les réformes. C'est donc bien au fond la démocratie et la République qui sont en danger. Les résultats des dernières élections régionales montrent à l'évidence que le danger est présent chez nous notamment du fait non seulement du poids des extrêmes mais d'abord par l'évident désintérêt d'une très grande partie des citoyens qui ont choisi de ne pas s'exprimer.

La France souffre de la crise mais le modèle français de protection sociale joue un rôle essentiel d'amortisseur de crise. Pourtant les dégâts sont importants.

En Rhône-Alpes sur les trois premiers trimestres de 2009 :

L'industrie a perdu 19262 emplois, la construction 535 seulement dirions-nous, le commerce a perdu 8549 emplois et les services 23996 emplois, 52342 emplois détruits, - hors suppression des emplois publics - disparus de la carte économique rhônalpine. Ce constat tragique est celui de la réalité. D'octobre 2008 à fin septembre 2009, l'Ain a perdu 5,5% de ses emplois, l'Ardèche 3,5%, la Drôme 2,2%, l'Isère 3,9%, la Loire 5,5 %, le Rhône 2,3%, la Savoie 2,4%, la Haute-Savoie 5,6%. Et ces chiffres ne prennent pas en compte les plans en cours qui dévastent la Maurienne, la Vallée du Gier ou bien encore le Nord Ardèche. Il n'en reste pas moins la réalité des chiffres démontre qu'un emploi industriel détruit, c'est 3 emplois qui disparaissent. L'illusion que les services pourraient remplacer l'industrie s'effondre devant la crise.

Plus grave encore, l'avenir 2010 sera dur et difficile dans les prochains mois avec des conséquences dramatiques sur des pans entiers et des fleurons de notre activité rhônalpine. Quand l'INSEE le 19 mars nous informe que les commandes diminuent de 9,4% dans l'industrie et de 11,2% à l'exportation en janvier avec une baisse de 37,4% dans l'automobile comment ne pas être inquiet pour nombre d'entreprises de notre Région y compris certains fleurons. A cela s'ajoute la politique de désengagement de notre territoire de certains investisseurs étrangers : par exemple fermeture d'AKERS (Suède) , SULLAIR (américain), SIEMENS dans la Loire, mise en vente possible de PHOTOWATT (Canada), en Maurienne pour plusieurs entreprises. Ces quelques exemples démontrent qu'à ce jour ce mouvement existe et doit être au centre de nos préoccupations.

Ajoutons que nous sommes en période d'arrêt des bilans financiers de 2009 et il est fort à craindre les conséquences en chaîne sur l'emploi d'une situation financière difficile des entreprises. Il faut nous attendre dans les prochaines semaines à une vague d'annonces de plans de licenciements. Plus de 15% des entreprises récemment interrogées par AGEFOS PME Rhône-Alpes en janvier-février disent être en difficultés.

La crise est donc loin d'être finie. Les répliques d'un séisme font plus de dégâts souvent que le séisme lui-même. Alors s'il est une urgence c'est bien celle de ne pas faire de pause dans l'action et d'éviter de tirer des conclusions hâtives. Pourtant dans les faits il est des conséquences économiques qui se mesurent rarement : les collectes des cotisations sociales sont en baisse pour toute notre Région ce qui indique une baisse généralisée de la masse salariale moins 2,5% en 2009. Pour la seule assurance chômage, le ciseau infernal baisse des recettes, hausse des indemnités est une certitude. Les 356492 demandeurs d'emploi rhônalpins dont 106353 chômeurs de longue durée – près de 30% - plus 18,8% en un an pèsent lourd.

Alors imaginer les conséquences économiques, sociales, sociétales de la crise est un exercice « ambitieux » certes utile. Evaluer les conditions de sortie d'après-crise difficile. Nous partageons pour l'essentiel les propositions du projet de contribution qui pour une bonne part sont issues de la contribution de notre assemblée aux Etats généraux de l'industrie.

Pour sa part, le groupe FO est persuadé que la sortie d'une crise que nous avons qualifiée de systémique ne peut se concevoir que par un changement profond de système qui passe par une volonté qu'a souvent rappelée notre assemblée «Mettre l'économie au service de l'homme ».

Cette volonté doit être l'axe majeur de l'action de tous les acteurs en Région. La nouvelle Assemblée régionale étant installée, il est urgent de construire les initiatives indispensables pour répondre tant à l'urgence en renforçant l'efficacité globale de ce qui a été mis en place qu'à l'action de fonds permettant de structurer l'avenir. Ceci passe obligatoirement par des initiatives innovantes en construisant le lien économie-emploi-formation en permanence. Une conférence régionale – telle que ce qui a pu se faire à plusieurs reprises par le passé - axée sur les conséquences économiques et sociales dans les territoires et filières est urgente.

Cette première intervention plus « politique » au sens noble du terme, nous la compléterons par une intervention plus axée sur quelques points du rapport qui méritent débat.

Je vous remercie.

Intervention de M. Eric BLACHON, au nom de FO

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs, chers collègues,

Lors de notre intervention pour les Etats généraux de l'industrie, le Groupe FO posait les questions suivantes :

« Est-il possible de dégager des priorités convergentes pour Rhône-Alpes ? Nous ne pouvons échapper à trois axes incontournables : - l'organisation - la gouvernance - les moyens, ni encore moins à savoir qui ? où ? comment ? pourquoi ? avec des questions essentielles telles : quelle articulation des acteurs ? comment intégrer le lien permanent Economie - Emploi - Formation ? qui fait quoi avec quels moyens ? quels liens donneurs d'ordre - sous-traitant ? quels financements ? quelle territorialisation ? etc. Sans compter comment répondre à l'urgence aujourd'hui ? et quelle place pour les organisations de salariés dans l'ensemble ? les questions stratégiques font-elles partie du dialogue social y compris régional ? »

Il est clair et le projet de contribution le confirme, c'est un travail de fond qu'il faut entreprendre et pour notre part c'est ce que nous souhaitons avec des conclusions à tirer pour l'action au plus près du terrain et non pas la fabrication d'un énième catalogue de mesures soi-disant miracles.

Pour le groupe FO, il y a effectivement urgence à renforcer toutes les filières industrielles, à développer l'innovation technologique, à repositionner l'Etat dans un rôle d'incitateur et d'investisseur socialement et économiquement responsable, porteur d'une stratégie industrielle ambitieuse. Ces priorités méritent d'y consacrer le temps et les moyens nécessaires !

Pour Force Ouvrière, il est indispensable de coordonner les nombreux outils et organismes empilés ces dernières années (OSEO / Fonds stratégique d'investissement - FSI / pôles de compétitivité / crédit d'impôt recherche / médiation du crédit / aides spécifiques au secteur automobile / rôle en matière industrielle de la Caisse des Dépôts et de Consignations / etc.) dans le cadre d'une politique affichant les priorités de l'action publique pour l'aide et le développement des filières industrielles.

La réflexion sur l'industrie nécessite d'intégrer les enjeux et évolution de la société et des grandes politiques publiques. L'Etat doit jouer un rôle d'aiguilleur, d'ensembliser. La crise actuelle révèle cruellement les faiblesses, les absences et la désorganisation de l'action publique en faveur de l'industrie. Par ses réorganisations et ses suppressions de services, d'effectifs et de moyens et par son absence de coordination et de contrôle stratégique sur les outils existants, l'Etat s'est démuné depuis longtemps. A titre d'illustration, les actuelles directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement se retrouvent éclatées et leurs missions et compétences dispersées entre plusieurs nouvelles directions régionales.

Nous tenons à insister également sur l'importance de la formation scientifique et technique et sur l'attractivité à redonner aux métiers de l'industrie (beaucoup d'ingénieurs et de techniciens préférant la filière des métiers de la finance plutôt que l'industrie et la production en sortie de leurs études).

L'emploi et le social (la place du travail, sa rémunération, la reconnaissance des salariés et de leurs droits) doivent constituer des clés d'entrée indispensables. Développer l'emploi, les salaires et les conditions de travail dans l'industrie, c'est agir indirectement sur l'emploi des secteurs « aval » comme les services.

Il est aussi indispensable de mesurer l'ensemble des conséquences sur la déstructuration de nos territoires dont l'armature économique s'effrite sérieusement avec ses conséquences gravissimes parfois sur le commerce, l'artisanat. Ceci nécessite une approche d'aménagement du territoire qui nous semble prioritaire et à redynamiser autrement que par la seule promotion de l'économie dite « résidentielle ».

La question du pouvoir d'achat et du rééquilibrage du partage de la valeur ajoutée entre capital et travail vers le travail est non seulement indispensable mais vitale. Le dialogue social, comme l'avait démontré un rapport important de notre assemblée, suppose plusieurs étapes : l'échange de propos entre deux parties en est bien entendu le socle mais au-delà c'est bien de la capacité à trouver ce que nous appelons le compromis dynamique et le contrat engageant qui est essentiel. Ceci implique de donner à la négociation non seulement toute sa place mais toute sa force à commencer dans les entreprises.

La question du dialogue stratégique mérite réflexion, elle est de la responsabilité des interlocuteurs sociaux représentés dans notre assemblée. Cela suppose qu'à chaque échelon de décision, cette question de la stratégie, enjeu de dialogue social, soit posée. C'est aussi le moyen de construire le lien Economie - Emploi - Formation sans lequel nous ne pourrions avoir l'approche globale indispensable pour construire les réponses adaptées.

Le partage des richesses est la question centrale. Sa traduction concrète passe par l'évolution du pouvoir d'achat des salariés actifs retraités et chômeurs qui leur permet d'être consommateurs pour répondre à leurs besoins. Chacun d'entre nous est consommateur de produits, services, loisirs etc. fonction d'abord de son pouvoir d'achat. Les Français sont inégaux face à la crise dit l'analyse typologique. Cette apparente « lapalissade » démontre que l'aggravation des inégalités est une des conséquences de la crise. Reste à savoir comment travailler à les réduire ...

Il faut sortir de l'impasse dans laquelle tout recommence comme avant. « L'alternative à l'impasse du capitalisme néo-libéral... c'est une meilleure régulation des marchés, un nouveau rôle spécifique de l'Etat dans des domaines clés de l'économie, mettant l'accent sur la relance et le renforcement de l'industrie, un schéma de relations entre les industries bien plus coopératif, et une sérieuse refonte des modèles de rémunération et d'incitations. » Ces mots sont ceux de Michael Meacher, député travailliste, déjà cité dans notre déclaration initiale.

Je vous remercie.

Intervention de M. Francis NAVARRO, au nom du Gerc 3-4

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs, chers collègues,

Le Gerc 3-4 est parfaitement conscient des dégâts directs et indirects provoqués par la crise : augmentation importante du chômage, fermeture définitive de sites, ralentissement de la production, grandes difficultés de vie pour de nombreux ménages... Notre collègue représentant les CAF nous a confirmé, d'une part les baisses de ressources des familles, d'autre part l'explosion des demandes d'aides afin de sortir les bénéficiaires de difficultés grandissantes...

Tout le monde le sait... Cette crise financière, économique, sociale et sociétale qui s'est répandue comme une traînée de poudre aux quatre coins de la planète a fortement impacté notre région dont les spécificités ont fait que nous sommes entrés encore plus vite dans le ralentissement de l'activité économique, l'indice PREVECO le confirme si l'on a besoin de s'en convaincre.

Phénomène conjoncturel ? Phénomène structurel ? Phénomène passager ? Phénomène durable ?

Les experts les plus renommés discutent du sujet ; cependant nous pouvons modestement verser au dossier un dicton qu'il convient de méditer à l'heure où nous devons faire, nous simples conseillers du CESR, des propositions pour sortir de la crise... « Les arbres ne montent pas jusqu'au ciel ».

Les solutions du passé ne seront sûrement pas les solutions de demain

Les 11 pistes et propositions présentées, dans le projet de contribution sont certainement très intéressantes mais notre sujet avait pour objet d'aborder les mutations en Rhône-Alpes à la sortie de la crise alors que nos contributions sont principalement orientées vers l'industrie et la majorité de ces préconisations peuvent également s'appliquer dans une région autre que Rhône-Alpes.

Ce parti pris compréhensible, lié aux EGI et au travail important engagé sur cette thématique, nous conduit pour être encore plus pertinent, à insister plus particulièrement :

D'une part, sur les actions impliquant les spécificités de la région Rhône-Alpes :

- réexamen obligatoire du « SRDE »,
- travail en profondeur sur la sous-traitance et son devenir,
- exploration des pistes autour du service à la personne dans la mesure où nous sommes une région avec une population âgée importante qu'il faudra prendre en « charge » au fil des ans et ce pendant de longues années,
- développement des éco-technologies et des éco-services,
- affiner les stratégies de conquête des marchés extérieurs, en les renforçant,
- sensibiliser les consommateurs : une inflexion de comportement des consommateurs pourrait contribuer à consolider la production régionale. En privilégiant les produits et services à bas prix le consommateur « joue contre son camp », alors que s'il prend en compte dans ses actes d'achat : le bilan carbone, la durabilité, l'approche éthique. il pourrait favoriser au contraire les productions locales. Un « label Rhône-Alpes » pourquoi pas, mais surtout une démarche de sensibilisation de tous les acteurs qui ont une influence sur le comportement des consommateurs. Par exemple, des relations associations de consommateurs – producteurs ne pourraient-elles pas être établies sur de nouvelles bases ?

D'autre part sur la mise en place d'une deuxième session de travail sur le même sujet avec des thématiques plus spécifiques à notre région, complémentaires de l'industrie et génératrices d'activités et de développements avec le réexamen du SRDE comme :

- l'artisanat,
- l'agriculture et l'agro-alimentaire
- et surtout le tourisme...

Secteurs qui pourraient accompagner, en la sécurisant et en la pérennisant, une politique de développement économique durable et harmonieux de la région Rhône-Alpes, impactant sur l'aménagement du territoire, et à même de prendre en compte l'ensemble des composantes.

Les idées lancées au sein de la Commission 1 sont riches et nombreuses et nous pouvons rendre hommage au travail de Laurent DE PESSEMIER qui a su, comme à son habitude, sous l'autorité du Président MANCRET, en faire la synthèse.

Pour aller plus loin et préparer la deuxième session nous pouvons lancer quelques pistes de réflexion, peut-être naïves mais dont la prise en compte, certes pas facile, permettrait à l'avenir d'éviter bien des désagréments que la crise actuelle a su révéler aux yeux du grand public.

Nous pouvons ainsi avancer quelques grands principes :

- ne plus développer de territoires mono-industrie comme la vallée de l'Arve car l'effet domino a joué à plein (les difficultés d'une entreprise entraînent les autres), ou alors favoriser les collaborations, l'organisation de solidarités territoriales et encourager le développement d'actions collectives. En effet, se regrouper pour l'action (par exemple dans les pôles de compétitivité, les grappes, les clusters, clubs, etc.) est essentiel pour offenser avec plus de chances de réussite les marchés mondialisés.
- ne plus avoir de territoire mono-entreprise faisant vivre plusieurs dizaines de familles, et dont la fermeture peut plonger toute une région dans une situation de chaos ...
- encourager et aider les entreprises à se regrouper pour éviter le "saucissonnage" des filières de production qui rend certains d'entre elles extrêmement dépendantes notamment dans la sous-traitance...
- rechercher l'implantation d'entreprises complémentaires pour rééquilibrer les territoires
- conseiller la réorganisation des filières avec comme intervenants les acteurs économiques et seulement eux (CCI, métiers, syndicats pro etc.)
- il faudra donc miser sur des emplois de plus en plus qualifiés dont les coûts ont moins d'impact sur la production et sur des entreprises de plus en plus élevées dans l'échelle de la valeur ajoutée pour cela il faut de l'argent, bien sûr, mais aussi de la formation initiale et tout au long de la vie...
- encourager la formation ciblée en coopération avec les mêmes acteurs économiques (c'est déjà de la compétence de la région) pour assurer les métiers de demain,
- favoriser le développement de l'entrepreneuriat, en incluant des modules ad hoc dans les programmes de formation dans les filières techniques, dans les écoles d'ingénieurs et en direction des chercheurs,

- comme la création d'un nouvel organisme régional de financement des entreprises sur le modèle du Fonds stratégique industriel mis en place par l'Etat; ne semble peut-être pas la solution la plus pertinente à l'analyse de la situation. Il convient, après inventaire de tous les outils de financement existants (travail en cours dans le groupe Epargne), de mettre à la disposition des PME-PMI des possibilités variées et adaptées pour renforcer leurs fonds propres aux différents stades de la vie de l'entreprise (ou du projet de création) qui sont un gage de sérénité nécessaire au pilotage de l'entreprise dans un univers antagoniste,
- les incantations sur le développement des ETI ne doit pas conduire à faire grandir pour grandir, en effet c'est le marché qui s'occupe de cela et la capacité à innover et à se remettre en cause est plus utile que la seule taille. Par contre, il est évident que des entreprises de grandes tailles, innovantes et si possible à capitaux familiaux et à gouvernance locale ou régionale, sont une condition de pérennisation de l'activité dans le temps et sont préférables à l'implantation « médiatique et providentielle » de filiales de grands groupes souvent transnationaux dont le replis stratégique peut s'avérer mortel pour un territoire comme le montre les nombreux exemples récents,
- puisque nous rédigeons cet avis en pleine période électorale comment ne pas penser développement sans le conjuguer avec durable, avec harmonie, avec raisonnable, avec responsabilité, avec territoire, avec partage, avec gestion prospective, avec respect de la planète que nous empruntons à nos enfants, tous les médias s'en font les échos... Est-ce purement conjoncturel et lié à cette période de renouvellement des assemblées régionales ou au contraire les prémices d'un nouveau modèle de développement, plus respectueux de l'homme et de son environnement.

En page 5 du document intitulé 3projet de contribution sur la Crise : quelles mutations pour l'économie en Rhône-Alpes , », il est écrit : « Une crise financière telle que celle-ci a inévitablement des répercussions sociales et sociétales graves. Elle est cependant, malgré les dégâts humains immédiats, porteuse d'opportunités si l'on sait s'en saisir, afin d'apporter des solutions pour pallier à la croissance des inégalités dans les pays industrialisés comme dans les pays émergents. ».

Quel challenge fantastique nous avons à relever en faisant vivre cette prise de position pleine d'espoir dans nos futures propositions !

Le Gerc 3-4 votera favorablement pour cette contribution « La crise : quelles mutations pour l'économie en Rhône-Alpes ? »

Merci de votre attention.

La crise financière, la crise économique et la crise sociale touchent l'ensemble du monde, à des degrés divers, pays développés comme pays émergents.

Au-delà d'une analyse des causes et des aspects macro-économiques, il s'agit d'en mesurer les effets et de proposer des pistes d'actions régionales pour le moment où des signes de reprise se manifesteront.

L'objectif est de tenter de répondre aux questions relatives aux mutations que cette crise suscite en Rhône-Alpes car cette région est la seconde de France en terme de puissance économique, elle est très hétérogène et sa capacité à intégrer ces mutations conditionnera son positionnement dans l'après crise.

Le CESR, intégrant dans cette contribution les orientations qu'il a portées dans le cadre des Etats généraux de l'industrie, fait 11 propositions pour Rhône-Alpes.

**ECONOMIE • ECONOMIE INTERNATIONALE
ECONOMIE LOCALE • CRISE ECONOMIQUE • EMPLOI
SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
INDUSTRIE • SOUS-TRAITANCE • POLE DE COMPETITIVITE
RELANCE ECONOMIQUE • REGION RHONE-ALPES**

